

pece de Bréviaire ou d'Encoche, forme encore un tissu de passages souvent pris (1) de l'écriture. Le fonds de ces sortes de livres, qui renferment d'ailleurs plus d'un trait (2) adieux à la religion chrétienne, est

et seqq., 522 et seqq.; J. Christoph. Wolf, *ut supra*, tom. II, pag. 1534 et seqq.; tom. IV, pag. 1619 et seqq.; Gabriel Groddeckius, *Pseudonymorum hebraicorum Hexecentos*, num. 59; apud eund. Wolf., tom. IV, pag. 1055 et seq.; Siphonius Erodianus et Joseph. Simon. Assemanii, *Bibliotheca apostolica vaticana Cod. mss. Catalog.*, part. I, pag. 298 et seqq.; 599 et 448).

Outre ces deux recueils il y en a un autre sous le nom de *Selichoth*, c'est-à-dire pardon, ou prières pour la rémission des péchés. Les Juifs disent principalement ces prières à leur fête de *Kippur*. Elles varient encore suivant les pays (Voyez Wolf., *loc. cit.*, tom. II, num. 315, pag. 1585 et seqq.).

(1) Il est constant que parmi ce grand nombre de prières ou d'oraisons et d'hymnes qu'on lit dans ces livres, il y en a plusieurs dignes de la majesté et de la sainteté de l'Être suprême; elles sont même presque toutes tirées de l'écriture. En voici une que les Juifs récitent de bon matin le jour de leur fête de *Kippur* ou des *Expiations*, qui tombe au 10 de *tischri*, dans notre mois de septembre. Cette prière est prise de leur *Machzor* :

« Obsecro, Deus vivens,
Scribe adherentes tibi ad vitam (h. e., in libro vite),
Quoniam tecum (vel apud te est) fons vite (Psalm.
XXXV, *hebr.* XXXVI, 10).
Et tu, sicut miserator parce nobis;
In tempore beneficentiae exaudi orationem meam;
Audi, Domine juste, intende clamori meo (Psalm.
XVI, *hebr.* XVII, 4).
Ne occules aurem tuam a singultu meo (et) a clamore meo (Thren. III, 56).
Et tu, sicut miserator, parce nobis, etc.

(2) Confer. Jo. Buxtorfius, *Synagoga judaica*, *loc. cit.*, passim; Wolf., *ibid.*, pag. 1104 et seqq., 1461 et seqq.; et tom. IV, pag. 518; Jo. Henric. Majus, *Bibliotheca sphenbachiana* mss., pars I, *sistens codices hebraicos rabbinicos*, col. 50 et seqq., 65 et seqq.; Jo. Alb. Fabricius, *Disiectus argumentorum de veritate religionis christi*, cap. 57, pag. 664 et seqq.; eundem Salutaris *Luz Evangelii*, etc., cap. 4, pag. 121 a. seqq.

Ces sortes de traits malins ne sont que trop fréquents dans ces écrits. En voici deux exemples parmi une foule d'autres. Dans leur prière du matin, appelée *schemone Esre*, ou la dix-huitième, ils disent contre les chrétiens et ceux des Juifs qui embrassent le christianisme : « Detractoribus (baptizatis) non sit spes, et omnes arrogantes momento pereant, ac omnes cito excendantur in tu vero deice eos in diabus nostris. »

La suivante est encore plus fanatique : « Et omnibus a fide judaica delectabilibus nulla sit spes; omnes haeretici non perant momento; omnes peccati tui osques quamprium excendantur. Regnum quoque (romanium christianorum) illud superbum deropente eradicato, confringito, deturbito; atque dejecto universos hostes nostros in diabus nostris, » Jo. Henr. Majus, *loc. cit.*, col. 68. Voyez la seconde partie du *Machzor* à l'usage de la synagogue de Rome, imprimé à Bologne avec des commentaires, l'an 501 ou 1541, pag. 29, *fol. recto*.

Telle est la formule des prières folles et insensées que ce peuple grossier et superstitieux ose adresser à la Divinité, qui le punit en l'abandonnant à son endurcissement. On trouve de semblables imprécations dans ses anciens *Machzorim* imprimés, et surtout dans les mss., qui en sont bien plus infectés. Les Juifs de nos jours usent cependant de plus de réserve, parce qu'ils craignent les princes chrétiens sous le gouvernement desquels ils vivent. Aussi affectent-ils de faire

très-ancien, quoique plusieurs auteurs Juifs assez récents y aient travaillé. L'usage constant que la synagogue a fait de ces divers écrits, dont les exemplaires ont cependant varié suivant les circonstances des temps et des lieux, ne peuvent qu'appuyer nos considérations touchant la délicatesse des Juifs à veiller attentivement sur la correction des manuscrits des livres sacrés, depuis la fameuse époque de leur entière dispersion dans les différentes parties de l'univers.

Mais sans nous arrêter à des écrits qui prouvent toutefois abondamment la fidélité des Juifs à conserver le texte primitif des monuments de la révélation, il suffirait de remarquer ce qu'ils ont fait dans leurs versions de l'écriture.

En parlant plus haut de la traduction d'Aquila, nous avons observé que le principal défaut qui y régnait était d'être trop littérale. Celle de Théodotion, quoique moins gênée, ne négligeait pas cependant la lettre (1). Nous voyons aussi que la plupart des traductions que les Juifs nous ont données ensuite des livres du Vieux Testament sont d'un langage barbare et d'une grande rudesse. C'est qu'attachés, comme ils l'ont toujours été, à la lecture de l'original hébreu, ils ont fait en sorte que ces versions en langue vulgaire rendissent le texte presque mot pour mot. Ce qui offre un certain langage extraordinaire, qu'on peut appeler avec un critique (2), *langage de synagogue*; mais que l'on regarde en même temps comme une preuve non équivoque de leur vigilance pour la garde du dépôt des Écritures qui leur est confié.

Jetons encore pour un instant nos regards sur les écrits des Juifs. Parmi cette quantité d'ouvrages qui sont sortis de leur plume, presque tous composés en hébreu de rabbin, et dont on pourrait former une bibliothèque considérable, il y en a un bon nombre qui

des vœux pour la conservation des rois, pour la prospérité des états et des républiques, comme on le voit aux frontispices mêmes de plusieurs éditions de leurs ouvrages sur différentes matières. Ils ont encore des formules solennelles relatives au même objet (Voyez Jo. Jacob. Schudtius, *Memorabilia judaica*, part. I, pag. 255 et seqq.). Mais il ne paraît pas qu'on en trouve de telles dans les anciens monuments de la nation, et il s'en fait beaucoup que leurs livres primitifs sont exempts de blasphèmes contre ce qui nous est sacré et de plus sacré et de plus respectable.

(1) Voyez notre 1^{er} vol., col. 754 et suiv.
(2) Rich. Simon, *Hist. critiq. du Vieux Testament*, liv. II, ch. 1, pag. 182; liv. III, pag. 500 et suiv.

Tel est en général le caractère des traductions que les Juifs ont données de la Bible. Par exemple, leur traduction espagnole de nos Écritures hébraïques, imprimée à Amsterdam en 571 ou 1611, in-fol., en fournit des preuves à chaque pas. Cette édition, qui est très-rare, a été réimprimée dans la même ville en 5590 ou 1650, in-fol. Nous avons l'une et l'autre édition dans notre bibliothèque de Casanate. Je passe sous silence leurs paraphrases chaldaïques dont j'ai parlé plus haut (col. 715, 719 et suiv., not. col. 775 et suiv.), et desquelles on doit porter un tout autre jugement. Elles ne suivent pas assez la lettre, mais elles sont d'un grand usage, non étant les défauts essentiels qu'on y trouve.

ronnement on l'écriture ou la langue hébraïque, ou des matières relatives à leurs rites, à leurs cérémonies, en un mot, à tout ce qui tient au droit civil et religieux de la nation.

Dans les livres de la première classe je mets leurs commentaires anciens et modernes. Une bonne partie de ces interprètes donne beaucoup dans l'allégorie; et les *Medraschim* מדרשים (1), presque tous an-

(1) On comprend sous ce nom tous les commentaires analogiques, mystiques et allégoriques des anciens Juifs sur différentes parties de l'écriture. Ces commentaires sont ainsi nommés par opposition à ceux que les Juifs appellent *Paraschim*. Tels sont ceux entre autres qu'on trouve imprimés dans les grandes Bibles rabbiniques, où l'on voit ordinairement les commentaires de Ras-hi ou Salomon, fils d'Isaac, d'Abraham Aben-Esra, de David Kimchi, de Lévi, fils de Gerson, de Saadiah Gaon, de Moïse, fils de Nachman, de Meir Arama, etc. Voyez les mêmes bibles rabbiniques de la belle édition d'Amsterdam, faite par les soins de Moïse de Francfort (col. 759 et suiv.). C'est l'édition la plus copieuse que nous ayons de ces livres dans lesquels les Juifs s'attachent d'ordinaire à sens littéral de l'écriture. Voyez encore ci-dessus, col. 775. Rich. Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, liv. III, ch. 6, pag. 575 et suivantes.

Les principaux *Medraschim* sont ceux qui portent le titre de *Rabbath Maqne* (Expositiones), ou grands commentaires sur le Pentateuque, le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations de Jérémie, l'Écclésiaste et sur Esther.

Ces commentaires prennent encore leur nom du premier mot de chacun des livres qui en sont le sujet. Par exemple, le grand commentaire sur la Genèse s'appelle *Bereschith Rubba*, en égard au mot de *Bereschith*, par lequel commence ce livre de Moïse. On donne par la même raison le nom de *Schenoth Rubba* à un de ces commentaires qui est sur l'Exode, et ainsi des autres. Celui qui a pour objet le livre des Lamentations se nomme *Echa Rubba*, parce que les Juifs ne désignent cet écrit sacré de Jérémie que par le terme d'*Echa*. Les *Rabbath* ont été d'abord imprimés à Constantinople en 572, ou 1512, in-fol.

Outre ces *Medraschim* on en a plusieurs dont les Juifs font beaucoup de cas on distingue ceux qui sont intitulés : 1^o *Siphra Liber*; 2^o *Siphri Liber*; 3^o *Medrasch Thehilim*, *Expositio in Psalmis*; 4^o *Medrasch Schemol Rabbetha*, *Expositio magna in Samuelen*; 5^o *Medrasch Mischle*, *Expositio in Proverbia*.

Le premier de ces ouvrages, ainsi nommé par excellence, est un commentaire sur le livre du Lévitique. Il est même fort connu sous le titre de *Thorath Cohanim*, *Lex sacerdotum*, parce qu'il a pour objet d'expliquer ce qui concerne principalement le ministère et les devoirs des prêtres. Ce livre est très-ancien, mais les Juifs ne conviennent pas trop entre eux quel en est l'auteur.

La première édition que nous avons du *Siphra* est celle qu'en donna Daniel Bomberg à Venise en 505, ou 1545, in-fol., ensemble avec le *Mechilta*, autre ouvrage très-célèbre parmi les Juifs, dans lequel on voit expliqués différents rites des Hébreux, leurs préceptes cérémoniaux, divers passages de l'écriture, etc. C'est encore un commentaire allégorique sur les chapitres XII, 1; XIII, 20; XXI, 12; 17; XXXV, 1 à 4 de l'Exode. Il n'est pas facile d'en déterminer le véritable auteur.

Le *Siphri*, qui est dans la même édition de Venise, n'est pas moins estimé que le *Siphra*, et passe pour être d'une égale antiquité. Il forme un commentaire sur les livres des Nombres et du Deutéronome. On l'attribue communément à Siméon, fils de Joéhi, écri-

teurs au X^e siècle de l'ère chrétienne, connus sous assez rarement d'autre méthode. Mais il y a aussi des commentateurs, surtout parmi les modernes, qui s'approchent d'ordinaire du sens littéral de l'écriture.

Une seconde classe de leurs écrivains ne présente que de purs grammairiens. Une troisième n'a d'autre objet que d'expliquer les lois et les usages de leurs ancêtres; ou bien leurs travaux ne se bornent qu'àux écrits talmudiques. Ces différentes classes d'auteurs encombrent tous cependant à constater l'intégrité et la pureté essentielles de notre texte hébreu.

En parcourant les ouvrages de ces écrivains Juifs, vous découvrirez sans doute des interprétations raisonnables, d'autres aussi très-souvent contraires à l'intention de Moïse et des prophètes. Ces écrits vous offriront plus d'une fois des allusions puériles et même inoffensives, des subtilités calvinistiques et d'autres jeux d'esprit, enfin des manières d'interpréter l'écriture toutes juives, qui ne nous sont par conséquent de nul intérêt. Mais sous quelque aspect que vous envisagiez cette foule d'auteurs Juifs, vous trouverez que leurs livres, parsemés d'une infinité de passages des écrits sacrés, représentent l'original hébreu tel qu'il était, sans l'altérer ou sans le falsifier du dessein prémédité. A l'exception d'un petit nombre de citations de peu de conséquence, différentes de celles que nous lisons dans nos Écritures hébraïques, diversifiées tout la cause nous est connue (1), si l'on en

voit qu'on prétend avoir vécus l'an 120 de l'ère chrétienne, et qu'on fit auteur du fameux livre intitulé *Zohar, Splendor*. Ce dernier ouvrage d'une doctrine judaïque très-abstruse offre un commentaire allégorique sur le Pentateuque et sur les cinq petits volumes (המשפטים) de la loi. Peu de livres ont occasionné autant de discussions parmi les philologues que le *Zohar*. Voyez à ce sujet Jo. Christoph. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. I, num. 2175, pag. 1154 et seqq.; tom. III, num. eod., pag. 1141 et seqq.; tom. IV, pag. 1000 et seqq.; Christian. Schottgenius, *Horae hebraicae et talmudicae*, proefat. tom. II, p. 2 et seqq.; *rabbinicorum Lectio* num. lib. II, cap. 2, 3 et 4; *ibid.*, pag. 901 et seqq.

Le savant Ugolini a fait réimprimer dans sa collection d'Antiquités sacrées les trois *Medraschim* dont nous venons de parler, et il les a accompagnés de sa version latine. *Thesaur. Antiquit. Sacr.*, tom. XIV, col. 588 et seqq.; tom. XV, col. 2 et seqq., et 450 et seqq.

Le titre des trois autres commentaires allégoriques que j'ai assésés ci-dessus spécifie suffisamment quel en est le sujet. Voyez au reste le même Wolfius, *loc. cit.*, tom. II, num. 555 et seqq., pag. 1528 et seqq.; num. 522 et seqq., pag. 1587 et seqq.; num. 652, pag. 1425 et seqq.; Gabriel Groddeckius, *Pseudonymorum hebr. Hexecentos*, num. 52, 45 et seqq., 51; apud eund. Wolf., tom. IV, pag. 1025 et seqq.

(1) On doit convenir qu'il y a dans les *Medraschim* et surtout dans le Talmud quelques passages de l'écriture rapportés autrement qu'ils ne le sont dans notre texte hébreu comme on. Cette concession ne saurait nuire à notre thèse. On ne veut en effet produire ces sortes de passages pour preuve de l'altération de la vérité hébraïque, sans heurter de front les règles de la sainte critique. Il en est en quelque façon de ces citations des anciens Juifs comme de celles que nos auteurs ecclésiastiques nous offrent plus d'une fois dans leurs écrits relativement aux anciennes versions.

excepté encore quelques endroits cités des mêmes livres saints, et où l'on voit manifestement des fautes de copiste, le texte y est parfaitement conforme à

Ni les uns ni les autres ne se sont pas toujours assujettis à suivre servilement la lettre du texte ; souvent ils n'ont cité les paroles de l'Écriture que de mémoire. Or, comme ce serait mal raisonner que de taxer d'altération nos anciennes versions orientales, grecques et latines, par certaines diversités de leçons que nous résentent nos propres auteurs, ne serait-ce pas également partir d'un principe peu stable que de multiplier les variantes du texte hébreu par toutes celles que nous pourrions rencontrer dans les ouvrages soit manuscrits, soit imprimés des anciens juifs ?

Je sens que l'on ne doit pas toujours négliger absolument ces sortes de variantes, mais celles dont il est question dans les écrits des Juifs ne sont ni en assez grand nombre, ni même assez considérables pour fournir des preuves contre l'intégrité essentielle de notre texte hébreu. Le docteur Buxtorf a même soutenu (Annoticæ, seu Vindiciæ Veritatis hebraicæ aduersus Lud. Cappell. Criticam, etc., part. II, cap. 12, pag. 808 et seqq.) que ces diversités n'altèrent en aucune manière le sens de l'Écritain sacré : opinion que je crois au fond très-indifférente.

Il faut juger ces citations respectivement aux vues des auteurs juifs et aux objets qu'ils se sont proposés de discuter et d'éclaircir. Pour développer une matière analogue à leurs usages ou à leurs anciens rites, on leur voit quelquefois réunir différents termes de divers passages, n'en former qu'un seul contexte, le présenter avec quelque mélange de mots tout à fait étrangers à l'original hébreu, et alléguer ce même contexte comme s'il était pris des livres saints. Les talumidistes, entre autres qui cherchent rarement la lettre du texte, se perdent la plupart du temps dans des allusions pueriles, dans des allégories toutes éloignées du sujet. Un savant écrivain de leur nation a même observé qu'ils abrègent d'ordinaire les paroles de l'Écriture : les témoignages suivants le prouvent assez. « Gemara Scripturas contrahere solet, ut esse quemadmodum sunt non producat. Sicut cum deo misericoheri hæc tribuuntur verba, cap. Tres qui edunt, Et cum numeraverit pecuniam, cedet ipsi : attamen Scriptura S. tantum dicit, Levit. XXVII, 15 : Ad-dita quinta pecunia estimationis tue super eam, cedet ipsi, » etc.

Après en avoir apporté d'autres exemples, le même auteur juf dit ensuite : « Et sic plurimè locis Gemara sacras litteras decurtare consuevit. Hæc in additionibus codicis edidit reperit. » R. Jona fil. Joseph Levia, edidit Hebr. Hæc eterna (ex Habacuc III, 6), Constantino Imperatore ab Oppyck interprete, part. II, cap. 2, § 152 ; vid. et part. III, cap. 2, § 206 ; conf. ספרה הרבנות החדה, sine Clavis Talmudica Masina... edente Henr. Jacob. Van Baskuyen, Hamoviv 1714, pag. 115 et seq., et pag. 151.

D'une telle manière de citer l'Écriture ne concluez donc point que les talumidistes eussent des exemplaires hébreux différents de ceux que nous avons de nos jours ; on que les manuscrits qu'ils consultaient fussent défectueux. Vous rencontrerez encore qu'ils disent dans leurs écrits : Ne lixat point de cette façon, mais de celle-là : אלהיך לא תבטח באלהי אחרים. Conf. R. Adriaan Relandus, Dissertatio V. de Nominis samaritani, in Blas. Ugholinæ Thes. Antiquit. sacre, tom. XXVIII, col. 4253 et seqq. ; Jo. Buxtorfius, Tractatus de puncto. vocalium... Origine, Antiquitate, etc., part. I, cap. 8, pag. 96 et seqq. ; Jacob Cappellus, Observation. in cap. III, 9. Epist. ad Hebr., pag. 150 ; Guillelmus Surenhusius, אברהם ס' lib. II, tit. 4, pag. 41, lib. III, tit. 2, pag. 58 et seqq. ; Theodor. Haekspanius, Note ad Lipmanni Nizachon, pag. 528 et seqq. ; R. Moses

celui que nous avons encore dans nos exemplaires corrects.

Que reste-t-il donc à conclure de tout cela ? sinon

Maimonides ; מורה נבוכים part. III, cap. 42, pag. 475 edit. Buxtorf. ; Joan. Gottlob Carpov., Criticæ sacra, part. I, cap. 6, § 7, pag. 562 et seqq. ; Jo. Christoph. Wollius, Notitia Karorum ex Mardochei Karai tractatu haurienda, pag. 157, not. Ejusd. Bibliothec. Hebr. tom. II, sect. 1, § 10, pag. 15 et seqq. Qu'imputez ? Croyez-vous qu'en s'exprimant de la sorte ils appuient toujours leur opinion sur la diversité des Mss ? Non sans doute. Ce n'est là ordinairement qu'un jeu de leur imagination, qui était féconde à inventer de nouvelles manières de lire leur texte, pour faire de nouveaux sens, et pour donner quelque poids à leurs explications allégoriques. M. Simon l'a reconnu (Hist. critique du Vieux Test., liv. I, ch. 21, pag. 416 ; Disquisit. crit. de variis titulum edition., cap. 5, pag. 17). Mais un paradoxe qu'on ne peut trop relever dans cet écrivain, c'est qu'après avoir dit (Hist. critiq. pag. 415) qu'on ne laisse pas de voir quelquefois dans le Talmud des marques de l'exactitude de nos docteurs juifs à décrire leurs exemplaires, il ose avancer que cette exactitude ne peut servir de règle, puisque ces docteurs n'ommettent de véritables originaux sur lesquels ils pussent justifier les leçons qu'ils préféreraient aux autres.

Quoi ! Pour s'assurer de la bonté d'une leçon conquise, ne suffisait-il pas à ces docteurs d'avoir de bonnes copies des mêmes originaux. Leur était-il donc impossible de s'en procurer ? Regarderions nous même comme autant de copies infidèles de notre original hébreu tous ces fameux anciens exemplaires manuscrits dont font mention le Talmud de Jérusalem, Moïse, fils de Nachman, David Kinech, Maimonides, Abraham Zaton, Elias Lévitte, Ménéchem de Lozano et autres ? Voyez Jo. Christoph. Wollius, Biblioth. Hebr., tom. II, sect. 2, pag. 389 et seqq. ; Ejusd. Notitia Karorum, etc., pag. 97 ; Jo. Heine. Hottingerus, Thesaur. Philolog., lib. I, cap. 2, sect. 4, pag. 105 et seqq.

Les autographes sont perdus depuis bien des siècles ; mais la Providence nous a fourni d'autres voies pour réparer abondamment une telle perte. De tout temps les Juifs, comme les chrétiens, ont eu des exemplaires corrects du texte primitif des livres du Vieux Testament. Et la manière de décrire les exemplaires sacrés n'a point dépendu indifféremment du caprice des copistes. Il y avait là-dessus, ainsi qu'il y en a toujours en usage de plusieurs siècles, reconnues et suivies avec toute la fidélité par les savants d'une nation n'a jamais absolument manqué. Quoi qu'on dise M. Simon, l'étude de l'hébreu s'est conservée constamment chez ce même peuple. Si nous avons tant insisté sur les écrits des Juifs, ce n'a été que pour mettre ce fait dans un plus grand jour, parce que c'est de là que dépend en quelque façon la conservation des manuscrits hébreux.

L'objet de cette note exige que je dise un mot de ce que Claude de Chappellain ou Cappellanus écrivit sur la matière présente dans le siècle passé. L'ouvrage de ce critique a pour titre : Mare Rabbincum infidum, seu questio Rabbincæ-Talmudicæ, num talmudicæ aliter aliquando referantur sacrum contextum quam nunc se habeat in nostris exemplariis hebraicis? et num sit fidendum rabbinis? Parisiis, 1667, in-8°. Thomas Grenius a inséré cet ouvrage dans le X^e volume de sa collection intitulée, Opusculum quæ ad historiam et philologiam spectant, etc., fasciculus 10, pag. 266 et seqq., 419 et seqq.

Cappellanus y prétend entre autres apprécier l'état actuel du texte hébreu par les citations qu'on en trouve éparpillées dans les livres des anciens Juifs ; comme si

que les écrits des Juifs, anciens et modernes, forment une preuve complète de la pureté et de l'intégrité de notre texte primitif hébreu. Concluons aussi que dans ce long intervalle de temps, qui s'est écoulé depuis la chute totale de la république des Juifs jusqu'à nos jours, on trouve parmi eux une suite de savants toujours occupés de l'étude de leur ancien langage, ainsi que de la conservation du dépôt sacré de nos Écritures hébraïques.

Tentons de rendre encore plus sensible cette vérité intéressante, et de ne rien omettre d'essentiel de ce qui concerne les travaux des Juifs sur nos livres saints. Il nous reste à faire mention d'une autre voie qu'ils ont prise pour nous transmettre leurs écrits sacrés avec toute la fidélité possible.

N'en doutons point : les Juifs firent anciennement différentes révisions de leur texte hébreu, qui ont fort contribué à le maintenir dans sa pureté essentielle. Si l'histoire littéraire de ce peuple était moins couverte de nuages qu'elle ne l'est dans certains siècles de l'ère chrétienne, il nous serait aisé de fixer par des dates précises quelques-unes de ces révisions. Quel que soit cependant le degré de lumière chronologique qui nous manque pour les apprécier selon l'ordre des temps, c'est assez qu'elles nous montrent

ces citations eussent toujours été faites avec la dernière exactitude, et qu'il n'y eût point en anciennement, comme de nos jours, des mss. qui variaient, qui étaient même fautifs. Il est dit dans le Talmud de Jérusalem (Tract. Erubin [de Jeûments] cap. 4, ord 2, פירוש ארז ד'אורי פ'ט, fol. 68, col. 1) que les docteurs juifs ayant collationné trois mss. dont deux convenaient ensemble, ils en préférèrent la leçon à celle du troisième, qui offrait des variétés qu'ils crurent devoir rejeter, parce qu'il était défectueux en quelques endroits. Les copistes n'ont point été infatigables ; mais on voit par ce passage du Talmud que l'altération des mss. n'a jamais été, ni pu être générale. Quelles que soient donc les diversités de leçons que nous offrent les talumidistes et les autres écrits des anciens Juifs, la vérité hébraïque n'en peut souffrir en aucune manière. Ces écrivains étaient des hommes qui ont pu se tromper et qui se sont trompés effectivement. On voit de plus, comme on l'a déjà observé, qu'ils ne se sont pas toujours astreints à suivre la lettre du texte, et qu'ils ont même cité l'Écriture selon leurs préjugés. Faut de bien réfléchir là-dessus, Cappellanus ne s'est pas assez précautionné contre un écueil qui l'a jeté dans bien des écarts.

Je pourrais dire encore quelque chose sur cet ouvrage que j'ai fait chercher en vain dans différentes bibliothèques de Rome. Je ne le connais que par divers tableaux qu'en ont donnés nos auteurs, et par un petit extrait que j'en ai lu dans le Journal des savants (25 janvier 1668, pag. 208 et suiv.). Mon exemplaire de la collection de Grenius que je viens de citer, ne va que jusqu'au Ve volume. Du reste le savant Carpovicius a refusé de temps en temps le livre de Cappellanus dans sa Critique sacrée, part. I, cap. 5, pag. 127 et seqq. 150 ; cap. 6, pag. 511 et seqq. 563 ; cap. 8, pag. 508 et seqq.

Si l'on veut conférer les passages de l'Écriture cités dans le Talmud de Babylone avec ceux de nos exemplaires hébreux, on pourra recourir à un ouvrage qu'Aaron de Pesaro publia dans le XVI^e siècle sous le titre de Generationes Aronius. L'écrivain juif fait ici allusion à un passage des Nombres III, 1. Il y a plusieurs éditions de son livre.

que la nation judaïque a toujours été très-soigneuse de s'assurer ses anciens titres, au milieu même de ses calamités et de ses disgrâces.

On ne peut douter aussi que ces révisions ne nous viennent d'une certaine classe de savants juifs connus sous le nom de Massoréthes. On les a ainsi appelés parce qu'ils ont été les auteurs de la Massore (I) ou

(1) Tradition. Les Juifs ne nomment pas autrement leurs notes critiques sur le texte hébreu, qu'ils disent avoir reçues de leurs ancêtres. Ce terme de Massore, qui vient de מסר, c'est à-dire livrer ou transmettre comme de main en main, marque en effet, ainsi que l'observe très-bien M. Simon (Histoire critique du Vieux Testament, liv. I, ch. 21, pag. 152, 153.), que la tradition a été la règle que de savants Juifs qui possédaient parfaitement la langue hébraïque ont suivie avec exactitude. Cette doctrine critique traditionnellement renfermée dans différentes remarques qui sont comme autant de révisions faites anciennement par les Massoréthes. Les unes consistent dans l'énumération des versets des mots, des lettres du texte ; d'autres servent à en noter toutes les diversités, afin que par une telle méthode on puisse en conserver la véritable leçon. Tel est en gros l'objet que se sont proposé nos docteurs juifs, pour préserver leur texte hébreu de toute altération essentielle. Mais il me paraît difficile de fixer le vrai temps auquel ils s'occupèrent à revoir ainsi leurs écritures hébraïques. Le travail des Massoréthes n'a point été l'ouvrage d'un jour, ni de quelques mois, ni d'une année. Ces critiques juifs ont vécu en différents temps.

Faire remonter l'origine de la Massore au siècle même de Moïse ; soutenir que ce législateur des Hébreux ou les autres écrivains sacrés en furent les auteurs, c'est un sentiment puérile qui ne mérite pas d'être réfuté, puisque des chrétiens l'ont embrassé après une foule de docteurs juifs. Tant que les autographes des livres sacrés ont existé, il n'était ni bien difficile de s'assurer de la véritable leçon du texte ; et les précautions que prirent les Massoréthes auraient été alors assez inutiles, puisqu'elles supposent nécessairement la perte de ces originaux. Sous l'économie mosaïque jusqu'au siècle de Malachie, le dernier des prophètes, quoique la plupart des anciens autographes eussent probablement péri, tout concourait cependant à conserver le texte dans sa pureté primitive, parce qu'il y avait d'excellents manuscrits qui tenaient bien d'originaux. J'en ai fourni assez de preuves dans mon P^r Mémoire. Il y eut d'ailleurs des écoles de prophètes, où l'on s'appliqua constamment à l'étude des divines Écritures, ce qui dut efficacement contribuer à le maintenir dans leur plus grand conservation.

Tout ce qu'on peut dire de vraisemblable sur une matière assez obscure d'elle-même, c'est que les livres saints ayant été exposés à bien des périls pendant la cruelle persécution d'Antiochus Epiphane ; lorsque les affaires de la nation judaïque vinrent à changer de face, il est bien naturel de penser que ceux qui étaient à la tête du gouvernement et de la religion, n'oublièrent rien pour avoir le plus de copies qu'ils purent recouvrer des écrits sacrés. Nous savons même, par des monuments incontestables, que rien ne s'était perdu des saintes Écritures (voyez ci-dessus, col. 559 et suiv.). Le gouvernement civil et religieux n'eût plus rien à craindre des fureurs d'un ennemi aussi redoutable que l'avait été Antiochus. L'étude des saintes lettres dut alors reparaître avec quelle. A l'exemple de ce qu'Esdras, Némémie et quelques autres pieux personnages avaient fait auparavant sur les livres saints, on vit sous les Machabées des érudits zélés pour la correction des exemplaires de l'Écriture ; s'empressa aussi de s'en procurer qu'il fissent de la dernière exactitude. Comme la langue hébraïque n'était vers le même temps entendue que par les prêtres, les lévites et les savaux de la nation, on n'oublia

d'une doctrine critique sur les livres saints, pour en empêcher l'altération, et les défendre de tous les

point de la faire fleurir dans les écoles. Telles sont les considérations que nous avons touchées en gros dans ledit mémoire; elles nous indiquent la véritable origine de la Massore.

Pour mettre un frein à l'ignorance ou à l'inadvertance des copistes, comme à la témérité des faux critiques, qui auraient pu altérer le texte de l'original soit en se servant d'exemplaires peu corrects, soit en y insérant de ses additions et des interprétations arbitraires qu'aurait démenties l'enseignement des ministres du Seigneur, l'on s'attacha à collationner les mss. hébreux avec ceux, entre autres, qui étaient reconnus d'une autorité publique, et que l'on conservait soigneusement dans le temple de Jérusalem pour l'instruction des fidèles. Non contents de comparer ainsi les exemplaires de l'écriture, les Juifs y firent ensuite des remarques, après avoir distingué leurs livres sacrés en différentes sections. Ils prescrivirent même des règles afin de les copier avec plus de fidélité. Ils marquèrent exactement dans des écrits séparés le résultat de ce qu'ils avaient observé sur l'analogie de la langue sainte, et sur ses anomalies d'après le propre texte des livres sacrés. C'est de là que naquit cette Massore, espèce de critique, de laquelle on ne confond que trop les premiers auteurs avec ceux qui avaient déjà fait le recueil ou le canon de nos divines Écritures. Cette critique prit même de nouveaux accroissements, mais peu à peu, moyennant d'autres observations puisées dans le génie de l'hébreu, considéré de plus près. A mesure que les mss. de l'écriture se répandaient, et que les exemplaires s'en multipliaient, plus ils pouvaient être exposés à des fautes de copie, plus encore se trouvait on obligé d'en prévenir la moindre interpolation, en les collationnant avec d'autres mss. reconnus très-corrects par les docteurs de la loi, qui étaient en grand nombre dans la nation judaïque.

Cette sorte d'étude est très-ancienne chez les Juifs. Elle s'y maintint constamment jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Nous avons même cité ci-dessus (col. 796 et seq., not.) l'autorité du Talmud de Jérusalem, où il y a un passage bien précis au sujet de trois mss. hébreux qui étaient conservés dans une salle des vestibules du temple (בית המדרש), et que l'on consulta pour s'assurer de la véritable leçon.

Les désastres qu'éprouva la nation dans la ruine de Jérusalem et du temple, les nouveaux malheurs qui la suivirent après cette grande époque, les dangers enfin qui la menacèrent de temps en temps dans les divers pays où elle se trouva dispersée : tant de circonstances fâcheuses la firent penser sérieusement à ne point perdre de vue les titres primordiaux de sa religion. Son premier soin se tourna donc à ne point négliger les bons mss. des livres saints, et à recueillir surtout les remarques relatives à ce sujet, éparses çà et là dans les écrits des anciens.

Les docteurs juifs ne se bornèrent point à ces recherches. Aux premières observations qu'ils avaient compliées ils en ajoutèrent d'autres que l'on conserva dans des livres particuliers, et que l'on expliqua dans les écoles de la dispersion. C'est ainsi que se multiplièrent insensiblement les notes critiques auxquelles ils donnent le nom de Massore : le volume en serait bien plus étendu que ce que nous en avons dans nos Bibles, si nous l'avions telle qu'elle était anciennement. Il paraît que l'on répétait souvent en marge de la Massora magna, Constat enim auctores Massorae non scripsisse verba sua circa marginem, cum ibidem illi fuerit stratum quam ut extenderet se in eo pressent, et cetera minor quam ut continisset omnia verba ipsorum; sed scripsissent ista in separatis quatuordecim

changements qui pourraient y arriver dans la suite par la négligence des copistes.

(sive separata folia), docueruntque ea publice, donec diffunderentur exemplaria ista huc et illuc. *Elias Levita* וְעָלְמָה וְעָלְמָה sive *Traditio traditionis, prælationis tercia*, edit. Venetæ apud Daniel. Bomberg, pag. 28.

Dans ce même ouvrage, Elias Lévitæ parle fort avantageusement d'un mss. massorétique intitulé מִסְתָּרָא אֲמָרָא (*Cibus et cibus*), duquel il avait fait beaucoup d'usage, et dont il dit : *Parvus quantitate, sed in re, in soretica nullus et similibus*. Avouons qu'il y a de l'injustice de ne vouloir juger de cette critique des anciens Juifs que par l'état où elle se trouve présentement dans nos grandes Bibles rabbiniques. Il ne serait peut-être pas impossible de la rétablir entièrement d'après les mss. qui en existent, mais il faudrait faire un bon choix de ces mss., en distinguer et en séparer ce qui appartient aux véritables Massorètes, de ces additions qu'il y ont faites ensuite les nouveaux rabbins postérieurs au XI^e siècle. Les notes que l'on trouve dans nos Bibles ne sont point prises de la Massore : elles sont quelquefois de l'éditeur.

On voit par l'exposé que nous avons donné sur l'origine de la Massore, que les auteurs de cette doctrine critique traditionnelle sur la manière d'apprécier le texte original considéré suivant l'analogie de la langue des anciens Juifs, d'en faire remarquer les anomalies qui sont du génie hébreu, d'en fixer enfin la lecture quant aux points voyelles et aux accents, siècles et en différents pays.

Ce que nous venons d'établir montre combien est peu fondé le sentiment de ceux qui soutiennent que certains docteurs juifs de Tibériade inventèrent eux seuls toute la Massore vers la fin du XI^e siècle ou au commencement du suivant. Cette hypothèse se réfute aisément par le Talmud de Babiloyne, composé vers l'an 500 de notre ère. Entre au res témoignages qu'on lit dans ce code judaïque, en voici un qui est pris du traité intitulé *Chidduschin* de *Sponsalibus* ord. II, cap. 1, fol. 50, recto : *Quapropter nuncupati sunt primi (vel antiqui doctores) sopherim, quia numerabant omnes litteras que sunt in lege. Dicebunt enim tui in voce veteri (Levit. XI, 42) esse medium litteram in libro Legis (Quærendo missis) (Levit. XI, 55) medium verbum : (Consumpsit eam oper de sylva) Ps. LXXX, 14) et in (egula) esse medium (litteram) in Psalmis : (Ipse autem misericors condonabit iniquitatem) (Psalm. LXXXVIII, 58) medium in Psalmis versiculum. Conf. Jac. Usserius ad Lud. Cappell. epistol. que ext. in fine ejusdem Usser. de prisca LXX interpret. vers. *Synagoga*, pag. 211 et seq.; Georg. Abichtus, *Dis. de duobus versibus Josue XXI libro restitendis*; *Theol. nov. theolog. philolog. Dissertati.* ad *Vet. Testam.*, tom. I, pag. 557; Joan. Buxtorf, *Tiberias*, cap. 8, pag. 8 et seq., etc.; cap. 14, pag. 51; cap. 15, pag. 57; cap. 17, pag. 41 et seq., edit. in-fol.; Joan. Christoph. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. II, lib. II, cap. 1, p. 405 et seq.*

On doit sans doute avouer que jamais ouvrage ne fut aussi laborieux que celui de la Massore. Diviser chaque livre de l'écriture en grandes et petites sections, en compter le nombre des versets, jusqu'à celui des mots et des lettres, marquer le verset, le mot et la lettre du milieu de chacun de ces livres; être attentif à spécifier du temps en temps combien de fois la même lettre est susceptible de tel point voyelle, marquer quand un terme est plein ou déficient, c'est-à-dire quand il a ou n'a point quelquel'une des lettres quiescentes וְיָרָא, et toutes les fois qu'elles doivent y être considérées comme superflues, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin d'un mot. Tel est en partie l'objet que se propose la Massore. Mais elle ne s'arrête point à ces minuties : elle fixe souvent la signification douteuse des termes en les prenant, par exemple, Genes. XXX, 12, que la parole וְעָלְמָה, qu'on rend ordinairement par *portes*, signifie ici *meuzes*; mais que ce n'est guère que dans ce seul endroit de la Genèse qu'on doit le prendre en ce sens. La Massore est pleine d'une infinité d'autres observations qui tendent à ne pas taxer de fautes certaines anomalies qui sont du génie de la langue hébraïque. C'est un point essentiel qu'on ne doit point perdre de vue.

Parmi ces différentes remarques on distingue encore ce qu'on appelle, 1^o *Itur sopherim*, retranchement des lettres; 2^o *Tikkun sopherim*, ordonnance des lettres; 3^o *Sébiria*, c'est-à-dire opinions ou faisant des conjectures. La première de ces notes indique cinq endroits de leçon parmi les Juifs orientaux et occidentaux;

Ne nous cachons pas qu'il est peu de matières qui aient exercé davantage les philologues depuis plus

de siècles autant de celles que compilèrent R. Aaron, fils de Moïse, de la tribu d'Ascher, et R. Moïse, fils de David, de la tribu de Nephthali, deux fameux massorètes qui vivaient dans le XI^e siècle.

Les unes et les autres de ces leçons se trouvent à la fin de nos grandes Bibles rabbiniques et dans quelques éditions de nos Bibles. On ignore en quel temps furent recueillies les premières, qui sont au nombre de 226, et qui roulent sur les lettres et les mots. Les secondes, qu'on ne doit point confondre avec les premières, qui sont beaucoup plus anciennes, ne concernent que la manière de lire différemment certains mots quant aux points voyelles et aux accents, mais elles ne changent en aucune façon ni la forme, ni la signification du terme, comme il est facile de s'en assurer. On en fait monter ordinairement le nombre jusqu'à 864; on en compte cependant davantage dans le XI^e tome de la Polyglotte de Londres, d'après un mss. de Selden (Voyez Wolfius, *loc. cit.* tom. I, num. 193, pag. 126 et seq.; Carpov, *Crit. sac.* part. I, cap. 8, § 7, pag. 357 et seq.).

Ce sentiment sur l'origine et le progrès de la Massore, qui est d'ailleurs fondé, tient un juste milieu et évite les extrêmes dans lesquels ont donné quantité d'écrivains, faute d'avoir su bien apprécier les monuments littéraires des Juifs.

Ni Moïse, ni Esdras, ni aucun auteur inspiré n'ont assurément point et de part à toutes ces remarques ou notes massorétiques, et de l'autre aucun contemporain avec le P. Morin, dom Calmet et autres savaux philologues. Mais ce dernier écrivain (*Dictionnaire historique, critique, etc.*, de la Bible, tom. II, éd. de Paris, 1750, pag. 641) s'écarte beaucoup de la vérité, lorsqu'il rejette au X^e siècle, et même plus tard, les travaux des massorètes. Du reste cette opinion n'a point été particulière à dom Calmet.

En voilà assez sur ce qui concerne le temps auquel les Juifs se sont occupés d'observations analogues à la critique des Écritures hébraïques, soit avant, soit après la venue de Jésus-Christ. Donnons maintenant une idée, la plus succincte qui il sera possible, de ces mêmes remarques.

On doit sans doute avouer que jamais ouvrage ne fut aussi laborieux que celui de la Massore. Diviser chaque livre de l'écriture en grandes et petites sections, en compter le nombre des versets, jusqu'à celui des mots et des lettres, marquer le verset, le mot et la lettre du milieu de chacun de ces livres; être attentif à spécifier du temps en temps combien de fois la même lettre est susceptible de tel point voyelle, marquer quand un terme est plein ou déficient, c'est-à-dire quand il a ou n'a point quelquel'une des lettres quiescentes וְיָרָא, et toutes les fois qu'elles doivent y être considérées comme superflues, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin d'un mot. Tel est en partie l'objet que se propose la Massore. Mais elle ne s'arrête point à ces minuties : elle fixe souvent la signification douteuse des termes en les prenant, par exemple, Genes. XXX, 12, que la parole וְעָלְמָה, qu'on rend ordinairement par *portes*, signifie ici *meuzes*; mais que ce n'est guère que dans ce seul endroit de la Genèse qu'on doit le prendre en ce sens. La Massore est pleine d'une infinité d'autres observations qui tendent à ne pas taxer de fautes certaines anomalies qui sont du génie de la langue hébraïque. C'est un point essentiel qu'on ne doit point perdre de vue.

Parmi ces différentes remarques on distingue encore ce qu'on appelle, 1^o *Itur sopherim*, retranchement des lettres; 2^o *Tikkun sopherim*, ordonnance des lettres; 3^o *Sébiria*, c'est-à-dire opinions ou faisant des conjectures.

La première de ces notes indique cinq endroits de

d'un siècle que celle qui a rapport à ce travail des docteurs juifs. Il n'est guère possible de suivre ici les

l'écriture où la particule conjonctive וַנּוֹחַ doit point être mise au commencement de quelques mots, parce que les bons mss. ne la portent pas. Ces endroits sont Genèse XVIII, 5; XXIV, 55; Nombres XII, 14; Psaume LXVIII, 26, dans lesquels il faut *postea* au lieu de *et postea*. Psaume XXXVI, 7, *judicia tua pour et judicia tua*. Confer. *Tractat. Talmud. nedarin*, fol. 57, col. 2; *Massora magna* ad Gen. XVII, 5; *Massora parva* ad psalm. XXXVI, 7; Joann. Gottfried. Werchav. *Ablatio scribarum*; *Theaur. nov. theolog. philolog. sive Syllog. dissertati. exegetic.* ad *Vet. Test. loca*, etc., tom. I, pag. 19 et seq., edit. Lugd. Batav., 1752.

La seconde observation critique n'insinue point une corruption du texte hébreu, encore moins quelque diversité de leçon, comme l'a cru le P. Morin (lib. II, *Ezerit. bibl.* XXI, cap. 2, pag. 575; cap. 3, pag. 581); elle montre seulement que dans dix huit endroits de l'écriture, les Juifs ont cru devoir porter quelque tempérament au style de l'écrivain sacré, en l'interprétant dans un sens divers de celui qui se présente d'abord naturellement à l'esprit; quoiqu'il faille laisser ces passages tels que les écrivains sacrés les dictèrent. Bien des auteurs ont pris de la occasion d'accuser les Juifs d'avoir corrompu les livres saints, mais cette accusation est frivole. Si les Juifs avaient réellement altéré leurs Écritures hébraïques dans ces mêmes passages, croit-on qu'ils eussent fait mention de cette ordonnance des scribes? Elle prouve au contraire leur bonne foi, ainsi que l'a très-bien remarqué le savant du Yoisin, *Observat. ad paginis fidei Raymondii Martini*, part. II, cap. 5, p. 206 edit. Lipsienses. (Confer. *Massora magna textualis* in *Ezech. VII, 17*; Josue Levita, *Haïcoq Olam*, part. II, cap. 4, § 114, in *Clave maxima Talmud.*, edit. Van Basliuyen, pag. 79 et seq. Salomo Glassius, *Philologia sacra*, lib. I, tract. I, pag. 20 et seq.; Theod. Hackspanius, *Notæ ad Nizachon Rab. Lippinani*, cap. 2, pag. 525 et seq.; Joan. Christ. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. II, sect. 1, § 10, pag. 22; Joan. Meyers, *Dissert. de vero sensu Tikkun sopherim in Theaur. nov. theolog. philolog. Dissertati*, ad *Veter. Testament.*, tom. I, pag. 1 et seq.).

La troisième a en vue quelques mots de l'écriture qui, au premier aspect, semblent exiger devoir être lus autrement qu'ils ne le sont dans le texte hébreu; mais les massorètes n'ont aucun égard à ces conjectures, qu'ils traitent même d'erreurs. Aussi ils observent qu'il faut suivre la leçon ordinaire, parce qu'elle est authentique (Voy. Joan. Buxtorfius, *Clavis Massorae*, cap. 10, pag. 65).

Je laisse à part bien d'autres remarques des massorètes. Une de leurs notes qui mérite encore quelque attention est celle qu'ils font sur divers endroits de l'écriture, et qu'ils appellent *psika*, c'est-à-dire *pause*, pour marquer que le sens est ici fini, et que par conséquent il n'y manque rien ; quoiqu'ils y aient quelquefois laissé expressément de petits espaces vides qui pourraient faire soupçonner que l'écriture sainte y est détectueuse. (Voyez Joan. Gottlob Carpovius, *Critic. sac.*, part. I, cap. 6, § 4, pag. 504 et seq.; Joan. Christoph. Wagenseil, *Antiqua ad Icti ignea Salatan adversus Marthamam*, a se edita, tom. II, pag. 55 et seq.; Buxtorf, *loc. cit.*, cap. 41, pag. 67).

Les massorètes observent aussi plusieurs mots dont les lettres se trouvent déplacées ou transposées. Ils désignent leur observation par les termes de *mukdam unenchar*, c'est-à-dire ce qui est antérieur et postérieur, ou, comme l'on dit autrement, *teropet* *teropet*. Ils remarquent, Ecclésiaste IX, 4, que ces mots dont ils donnent la véritable orthographe, sont au nombre de 62, et qu'on les écrit de lire, par exemple,

disputes littéraires que l'objet de ces observations critiques a occasionnées parmi nos savants. Contentons-nous de faire remarquer que les uns ont fait le plus grand cas de la Massore, et que d'autres l'ont

cap. 7, § 5, pag. 550 et seq.; § 4, pag. 545; Jo. Christoph. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. II, lib. III, cap. 2, pag. 510 et seq.; 514 et seq., tom. IV, lib. III, cap. 1, pag. 208.

Peut-on s'imaginer que des écrivains inspirés de l'esprit de Dieu aient été capables d'hésiter sur la véritable leçon, ou qu'ils aient voulu en laisser de fautive dans le texte, pour nous apprendre aux marges de leurs livres celles qu'il faudrait suivre? N'allons pas dire aussi avec David Kimchi (*Præfat. Comment. in prophet. priores*) et avec Ephodé (*Grammat. hebr.*, cap. 7), que les exemplaires de l'Écriture s'étant trouvés fort corrompus dans la captivité de Babilone, Esdras et les docteurs de la grande synagogue en firent ensuite la révision; et que lorsqu'ils se virent arrêtés par quelque doute, ils se contentèrent de mettre en marge la correction, sans osier toucher au texte. Cette opinion ne saurait subsister par les mêmes raisons qui combattent la précédente. Esdras, Aggée, Zacharie et Malachie, que les Juifs mettent parmi les docteurs de la grande synagogue, qu'ils font auteurs du canon des livres sacrés, ne jouissaient pas même du privilège de l'inspiration que les autres prophètes. On doit encore mépriser l'hypothèse d'Isaac Abarbanel (*Præfat. Commentar. in Jerem.*) qui attribuait le keri à la correction d'Esdras et des massorètes, et le chebli à quelque dessin mystérieux, ou même à l'erreur des auteurs sacrés, qu'il osait accuser d'ignorance dans leur propre langue. Quelques savants Juifs, tels qu'Élias Lévia (*Præfat. III Massoreth Hammassoreth*, pag. 15) et Jacob ben Chaim (*Præfat. ad Biblia veneta magna rabbinica*, chart. 2), se sont élevés avec force contre une opinion aussi singulière qu'elle est hardie et téméraire. Consultez encore ce qu'en a écrit Jean André Hanzius, *Sinceras scripturæ Vet. Testam. prævalente keri vacillans*, § 1 et seq. 51 et seq.; ejusd. *Sinceras Scripturæ Vet. Testam. capitula erroris in decade exemplorum Abrahambani ad assectis incanastorum abstersa*, electus, § 1 et seq., in *Thezaur. novo theolog. philolog. Dissertat. ad Vet. Testam.*, etc., tom. I, pag. 52 et seq., pag. 48 et seq.; pag. 56 et seq.; Joan. Morinus, *Exercit. biblic.*, lib. II, exercit. 21, cap. 1, pag. 622.

Ma si laissons les différentes opinions des Juifs sur l'origine du keri-chebli: on les trouvera suffisamment détaillées dans l'ouvrage de P. Morin que nous venons de citer à l'exercit. 21, cap. 1, § 3; exercit. 24, cap. 1 et seq., pag. 554, 619 et seq.; vid. et Ludovic. Cappellus, *Critic. sacr.*, lib. III, cap. 14, pag. 160 et seq.; Jo. Buxtorf, *Antiquitas veritatis hebr.*, part. II, cap. 4, pag. 418 et seq.; Jo. Christ. Wolf, *loc. cit.*, tom. II, pag. 508 et seq.; tom. IV, pag. 205 et seq., et alii.

Ne nous arrêtons pas même à ceux des critiques qui ont attribué l'origine de ces variantes à dire: qu'il y avait écrits des difficultés auxquelles on ne peut satisfaire, quoiqu'elle ait été défendue par le savant Hüller d'une manière incertaine et avec un appareil imposant d'érudition hébraïque dans son *Arcanum keri et chebli libri duo*, pro vindicanda S. codicis hebraei integritate et firmanda locorum plus octingentorum explicatione contra Ludov. Cappellum, Isaac. Vossium, Waltonum, et assectas eorum, etc., Tuingæ 1692, in-12, pag. 24 et seq.; vid. Wolf, *loc. cit.*, tom. II, pag. 516 et seq.; et tom. IV, pag. 225; *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, ou *Journal de Trévoux*, novembre 1715, pag. 2187 et suivantes.

Ne cherchons plutôt d'autre cause du keri chebli que la diversité de quelques anciens et excellents

tous-nous de faire remarquer que les uns ont fait le plus grand cas de la Massore, et que d'autres l'ont

cap. 7, § 5, pag. 550 et seq.; § 4, pag. 545; Jo. Christoph. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. II, lib. III, cap. 2, pag. 510 et seq.; 514 et seq., tom. IV, lib. III, cap. 1, pag. 208.

Peut-on s'imaginer que des écrivains inspirés de l'esprit de Dieu aient été capables d'hésiter sur la véritable leçon, ou qu'ils aient voulu en laisser de fautive dans le texte, pour nous apprendre aux marges de leurs livres celles qu'il faudrait suivre? N'allons pas dire aussi avec David Kimchi (*Præfat. Comment. in prophet. priores*) et avec Ephodé (*Grammat. hebr.*, cap. 7), que les exemplaires de l'Écriture s'étant trouvés fort corrompus dans la captivité de Babilone, Esdras et les docteurs de la grande synagogue en firent ensuite la révision; et que lorsqu'ils se virent arrêtés par quelque doute, ils se contentèrent de mettre en marge la correction, sans osier toucher au texte. Cette opinion ne saurait subsister par les mêmes raisons qui combattent la précédente. Esdras, Aggée, Zacharie et Malachie, que les Juifs mettent parmi les docteurs de la grande synagogue, qu'ils font auteurs du canon des livres sacrés, ne jouissaient pas même du privilège de l'inspiration que les autres prophètes. On doit encore mépriser l'hypothèse d'Isaac Abarbanel (*Præfat. Commentar. in Jerem.*) qui attribuait le keri à la correction d'Esdras et des massorètes, et le chebli à quelque dessin mystérieux, ou même à l'erreur des auteurs sacrés, qu'il osait accuser d'ignorance dans leur propre langue. Quelques savants Juifs, tels qu'Élias Lévia (*Præfat. III Massoreth Hammassoreth*, pag. 15) et Jacob ben Chaim (*Præfat. ad Biblia veneta magna rabbinica*, chart. 2), se sont élevés avec force contre une opinion aussi singulière qu'elle est hardie et téméraire. Consultez encore ce qu'en a écrit Jean André Hanzius, *Sinceras scripturæ Vet. Testam. prævalente keri vacillans*, § 1 et seq. 51 et seq.; ejusd. *Sinceras Scripturæ Vet. Testam. capitula erroris in decade exemplorum Abrahambani ad assectis incanastorum abstersa*, electus, § 1 et seq., in *Thezaur. novo theolog. philolog. Dissertat. ad Vet. Testam.*, etc., tom. I, pag. 52 et seq., pag. 48 et seq.; pag. 56 et seq.; Joan. Morinus, *Exercit. biblic.*, lib. II, exercit. 21, cap. 1, pag. 622.

Ma si laissons les différentes opinions des Juifs sur l'origine du keri-chebli: on les trouvera suffisamment détaillées dans l'ouvrage de P. Morin que nous venons de citer à l'exercit. 21, cap. 1, § 3; exercit. 24, cap. 1 et seq., pag. 554, 619 et seq.; vid. et Ludovic. Cappellus, *Critic. sacr.*, lib. III, cap. 14, pag. 160 et seq.; Jo. Buxtorf, *Antiquitas veritatis hebr.*, part. II, cap. 4, pag. 418 et seq.; Jo. Christ. Wolf, *loc. cit.*, tom. II, pag. 508 et seq.; tom. IV, pag. 205 et seq., et alii.

Ne nous arrêtons pas même à ceux des critiques qui ont attribué l'origine de ces variantes à dire: qu'il y avait écrits des difficultés auxquelles on ne peut satisfaire, quoiqu'elle ait été défendue par le savant Hüller d'une manière incertaine et avec un appareil imposant d'érudition hébraïque dans son *Arcanum keri et chebli libri duo*, pro vindicanda S. codicis hebraei integritate et firmanda locorum plus octingentorum explicatione contra Ludov. Cappellum, Isaac. Vossium, Waltonum, et assectas eorum, etc., Tuingæ 1692, in-12, pag. 24 et seq.; vid. Wolf, *loc. cit.*, tom. II, pag. 516 et seq.; et tom. IV, pag. 225; *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, ou *Journal de Trévoux*, novembre 1715, pag. 2187 et suivantes.

Ne cherchons plutôt d'autre cause du keri chebli que la diversité de quelques anciens et excellents

trop méprisée. Mais tous ces écrivains ont donné dans des extrêmes, faute d'avoir approfondi suffisamment

manuscripts dont les uns étaient probablement à l'usage des Juifs de la Palestine, et les autres pour les Juifs de Babilone. Quelle que soit enfin l'origine de ces variantes, quel qu'en soit le nombre, qu'il est difficile de fixer, et que l'on pourrait, ce me semble, diminuer de beaucoup par la voie des manuscrits d'une autorité reconnue, toutes les difficultés qui embarrassent nos critiques devraient s'évanouir d'elles-mêmes, en s'attachant aux règles que nous avons établies ci-dessus pour apprécier les observations massorétiques touchant le keri-chebli.

Il nous reste à dire encore un mot sur ce qui concerne la forme de la Massore, telle qu'elle parut d'abord par les soins de R. Jacob ben Chaim, dans nos grandes Bibles. On la divisa ordinairement en grande et petite: celle-ci est toujours écrite en caractères rabbiniques, dans la marge intérieure des mêmes Bibles, entre le texte hébreu et la Paraphrase chaldéenne. La grande se trouve au haut et au bas des marges du texte, mais en caractères carrés, et en partie à la fin de la Bible: ce qui est cause qu'on distingue la grande en Massore textuaire et en Massore finale. Cette dernière est imprimée selon l'ordre de l'alphabet hébreu, et sert de supplément à celle du texte. Le style de la grande et de la petite Massore est en chaldéen, et très concis: aussi est-il difficile à entendre, en égard encore à la plupart des termes techniques, surtout dans la petite Massore, qui en usage incommode, c'est qu'elle n'indique que les concordances hébraïques à la main pour vérifier ces passages. En recourant à ce qu'Élias Lévia en a écrit dans son *Massoreth Hammassoreth*, et principalement au savant commentaire massorétique de Buxtorf, cette matière ne présentera que peu de difficultés à surmonter. Voyez les autres écrivains qui ont travaillé là-dessus, et dont Wolfius nous a donné un bon catalogue dans sa *Bibliothèque hébraïque*, tom. II, pag. 554-558, 542-544, et tom. IV, pag. 220-226 et suivantes.

Sans nous étendre davantage sur le travail des Massorètes, regardons la comme une des meilleures éditions qu'on ait jamais faites du texte hébreu. Ceux qui présidèrent à ce grand ouvrage prirent pour base de leur critique la confrontation des manuscrits d'une bonne antiquité. Il est vrai que ces savants Juifs sont souvent entrés dans certains détails qui nous paraissent minutieux et superflus; mais cela était peut-être nécessaire, en égard aux circonstances des temps, leurs observations, on y voit néanmoins un assemblage de pièces de rapport dont la liaison est réelle, quoiqu'elle ne se montre pas au premier coup d'œil à cause de la confusion qui y règne, et que l'on pourrait faire disparaître, si l'on poursuivait les recherches que des savants ont entreprises sur la Massore, après les fatigues de Buxtorf (Voyez Wolf, *loc. cit.*, tom. II, pag. 471). En un mot, c'est un travail utile, et tel est le jugement qu'en portent les plus habiles critiques, ceux principalement qui ont fait de véritables progrès dans la littérature orientale.

Bisons-le aussi, c'est en vain que, pour décrier les remarques des Massorètes, pour en prouver la inutilité, et montrer combien elles ont nu à la conservation des manuscrits hébreux, on ne cesse de nous répéter qu'elles ne roient que sur des minuties, qu'elles laissent dans le texte les fautes les plus capitales. Est-ce que ne dit-on pas? Une chose qui m'a frappé plus d'une fois, en lisant ceux de nos écrivains qui sont si prévenus contre la Massore, c'est encore qu'ils s'efforcent d'appuyer leurs invectives du suffrage des plus

et le génie hébreu et la nature de cette sorte d'ouvrage. Il fallait être moins aveuglé par les préjugés, ne

savants Juifs. On n'oublie point de prêter à Jacob ben Chaim, originaire de Tunis, auteur de la fameuse Bible rabbinique imprimée à Venise en 1525-26, chez Daniel Bomberg, des sentiments qu'il n'eût jamais. On allègue quelques passages de ce célèbre rabbin, qui au fond ne disent rien. On fait valoir le témoignage d'Élias Lévia, qui possédait parfaitement ce tematière, et qu'on dit mal à propos avoir renchéri sur les plaintes que nous venons d'exposer contre la Massore. On insiste beaucoup sur une prétendue autorité d'Aben-Esra, comme si cet auteur juif eût écrit que les Massorètes ressemblent assez à un homme qui s'amuserait à feuilleter un livre de médecine et à en compter les pages, sans en apporter d'autre remède au malade. On nous compare enfin tout l'ouvrage de la Massore à ce grand orme dont Virgile a dit (*Æneid.* VI, 285) qu'il était le retraité des vains songes :

Ilmus opaca, ingens : cum sedem somnia vniro
Vana tenere ferunt, foliisque non omnibus laerant.

Voilà en peu de mots le résultat des objections que M. Benjamin Kennicott a renouvelées d'après le P. Morin, Louis Cappel, le docteur Sharpe, le P. Houbigant et bien d'autres, dans son *Examen du texte hébreu tel qu'il se trouve dans nos Bibles imprimées, seconde dissertation; Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, tom. XVI, janvier, etc., part. I, pag. 16 et suiv., avril, etc., part. II, pag. 355 et suiv.; tom. XVI, juillet, etc., part. I, pag. 19.

N'anticipons pas ici sur nos considérations touchant les laborieuses recherches dont s'occupe ce savant anglais depuis bien des années. On voit assurément que tous ses travaux tendent à élever un grand édifice aux dépens de la Massore, qu'il méprise trop, parce qu'il ne la connaît pas assez. Mais il n'en a rien dit qu'on n'ait déjà réfuté dans une foule d'ouvrages de nos plus célèbres hébraïstes. Lisez la Bibliothèque hébraïque de Wolfius, tom. II, lib. III, cap. 2, pag. 529 et seq., et ce que Carpozivius a publié là-dessus dans sa *Critique sacrée*, part. I, cap. 6, § 5 et seq.; pag. 505 et seq.

Tous les bons écrivains Juifs et chrétiens tombent d'accord que la Massore est déficiente dans l'état où elle se trouve présentement; c'est que nous ne l'avons pas tout entière dans nos imprimés, et qu'elle y est interpolée. Nos manuscrits qui nous en restent (Wolf, *loc. cit.*, cap. 1, pag. 469; Carpozivius, *loc. supra*, § 2, pag. 294 et seq.) et ce qu'Élias Lévia en avait vu de ses propres yeux, ainsi qu'il le témoigne dans sa III^e préface (*Massoreth Hammassoreth*, pag. 27 et seq.; confer. *Joh. Buxtorf Tiberias*, cap. 19, pag. 45 et seq.) provient combien elle doit être étendue. Si ce savant juif et quelques autres de sa nation, tel qu'Aben-Esra, Jacob ben Chaim, se sont plaints du peu d'exactitude et de la confusion qui régnoient dans cette critique; ils n'en ont rejeté la cause que sur la licence et l'ignorance des copistes (Voyez surtout Jacob ben Chaim, *Præfat. in Biblia magna rabbinica ab se edita*, sub finem). Mais il s'en faut bien qu'ils aient blâmé l'ouvrage en lui-même, eux qui ont fait tant de cas. Pour ne point trop allonger cette note, je me contenterai d'en rapporter ici trois témoignages. *Summatim dicam quod sento, nimirum tpsi (Massoreth) constituerint legen et Scripturam in formam suam stabilien. Et procul dubio, nisi advenissent, iam corrupta esset placentia, factioque fuisset lex veli duoz, neque reperta fuissent duo exemplaria librorum quorum nunciamque Scripturæ qui simul consentient, quomodum aliorum anteorum libris accidit. Nam vides quid differentia et varietas deprehendantur in Targum Onkelosi! etc.* Elias Levita, *loc. cit.*, pag. 25 et seq. *Cum autem animadvertissent ingentem utilitatem que percipitur ex Massora magna et parva atque Massora maxima (sive finali) etc.*, R. Jacob ben Chaim

point épouser précipitamment des systèmes pleins d'inconséquences ; en un mot, garder un juste milieu.

Profat, in *Biblia rabbin. tenet.*, chart. ult. col. 1. *Cerces merces debetur auctoribus Massorae ob opus (coram), qui sunt quasi custodes murorum civitatis ; propter ipsorum enim perstant les. Dominii et libri sancti in forma sua ab omni ulla additione aut detractio.* Aben-Esra מְרָצָה וְצַדִּיק sive *Fundamentum timoris*, sub initium. Confer *Wolf*, loc. cit., tom. II, pag. 323 et seq. ; Buxtorfius in *Tiberiade*, cap. 20, pag. 47 et seq. ; Jo. Morinus, *Exercit. Bibl.*, lib. II, exercit. 21, pag. 335 et seq. ; ejusd. *Opuscula hebr. samarit.*, pag. 210 et seq. ; Richard Simon, *Hist. critique du Vieux Testament*, liv. I, chap. 24, pag. 155, XXV, pag. 159, etc.

La matière que nous venons de discuter est si dépendante de la question touchant l'origine des points voyelles, que nous ne pouvons pas trop nous dispenser d'y entrer du moins pour un instant.

Il est incontestable que les points voyelles dont se servent les Juifs fixent la prononciation et le sens des mots hébreux. Un terme différemment ponctué et prononcé signifie des choses toutes différentes. Aussi cette question de l'antiquité des points a-t-elle paru de conséquence ; elle l'est en effet. De toutes les discussions critiques il en est peut-être peu sur lesquelles on ait composé tant d'ouvrages et même d'ouvrages savants. On connaît assez ce qu'on ont écrit P. Morin, les Cappel, les Walton, les Lesscher, les deux Buxtorf, les Wolfius, les Carpozovius, les Noël Alexandre, les Michaëlis, et grand nombre d'autres distingués dans la république des lettres. Mais on voit encore régner un scélisme littéraire qu'on pourrait aisément terminer, si l'on était moins préoccupé contre les livres des Juifs.

Les uns datent l'origine des points de l'invention même des lettres hébraïques ; d'autres la font remonter jusqu'à Moïse et aux écrivains sacrés ; ou ils la tiennent seulement à Esdra et à la grande synagogue ; d'autres la reculent jusqu'au III^e siècle de notre ère, ou vers le milieu du III^e, ainsi que l'a fait M. Fourmont l'aîné (*Dissert. critiq. sur l'époque de la ponctuation hébraïque de la Massoré*, etc., *Mém. de l'Acad. des inscript.*, tom. XIII, pag. 504 et suiv., édit. de Paris). Bien des écrivains, peu satisfaits de ces différentes hypothèses, ont cru devoir fixer l'origine des points voyelles à l'an 506, après Jésus-Christ, ou environ. C'est Elias Lévitte, très-versé dans la grammaire, qui a été comme le premier auteur de cette opinion. Mais en attribuant ainsi l'invention des points aux Massoréthés de Tiberiade, il a été abandonné par tous ceux de sa nation, quoique d'habiles critiques aient embrassé son sentiment.

D'autres savants n'ont pas fait grand cas de l'hypothèse d'Elias Lévitte. Jacques Basnage (*Hist. des Juifs*, liv. III, ch. 9, § 45, pag. 239) s'est écarté encore davantage de l'opinion commune, en fixant l'invention des points voyelles au XI^e siècle. Il a soutenu qu'Aaron Ben-Ascher et Jacob Ben-Nephtali en furent les premiers auteurs, ainsi que de la Massoré. Ce que dom Calmet a écrit là-dessus dans le Dictionnaire hist. critique, etc., de la Bible (tom. II, art. Massoré) revient presque au sentiment de Basnage. Il n'est pas à craindre qu'une hypothèse aussi singulière et qui est démentie par tous les monuments littéraires des Juifs, fasse jamais beaucoup de sectateurs parmi les vrais savants. Le P. Morin avait déjà avancé la même hypothèse touchant l'origine des points.

Enfin l'on trouve des écrivains qui ont prétendu que cet art n'avait été inventé chez les Juifs qu'à l'exemple des Arabes, qui avaient ponctué leur Alcoran. Les deux Morin et Richard Simon ont tenté de donner quelque vraisemblance à cette opinion, qui manque toutefois de preuves suffisantes. (Voyez Jo.

Nous ne devons point regarder la Massoré comme si elle était d'une autorité infaillible et divine. Indépendamment de cette doctrine critique, il y a bien

Morinus, loc. cit., exercit. 18, cap. 5, pag. 325 et seq. ; *Rich. Simon*, *Diagnos. critic. de var. Bibl. libr. editio. lib.*, cap. 5, pag. 25 et alibi ; *Steph. Morinus*, de *Lingua primæva*, part. II, cap. 15, pag. 427 et seq., et 454 et seq.).

L'origine des accents a essuyé les mêmes contradictions de la part de nos critiques. Ceux qui ont admis ou refusé l'antiquité des points voyelles, en ont fait autant au sujet des accents du texte hébreu.

C'est là, à peu près, ce qu'on a pensé sur la matière présente. Mais il est encore une hypothèse assez singulière dont l'objet de cette note nous oblige de faire mention. C'est celle que M. François Masclef, chanoine d'Amiens, mort en 1728, publia dans sa nouvelle méthode : *Grammatica hebraica a punctis antiquæ inventis massoréthicis liber*. Parisis 1716, in-8°, et ibid. 1751, etc. On en trouve le projet dans le Journal ou Mémoires de Trévoux, Octob., 1711, pag. 1791 et suiv. ; novembre, pag. 2002 et suiv. ; décembre, pag. 2154 et suiv.). Jamais on ne vit proposer un système avec des raisons plus spécieuses ni plus éblouissantes que le fut celui-ci. L'intrépide M. Masclef tenta de faire face à toutes les objections qu'on lui opposa. Il a eu même des partisans qui se sont efforcés de remettre son hypothèse en réputation, mais les arguments de ses adversaires sont trop forts pour pouvoir répondre d'une manière solide. Voyez ce qu'on a écrit pour et contre cette nouvelle méthode dans le même Journal, année 1711, décembre, pag. 2155 et suiv. ; décembre 1715, pag. 2065 et suiv. ; mai 1751, pag. 925 et suiv. ; octobre, pag. 1755 et suiv. ; juillet 1752, pag. 1253 et suiv. ; août, pag. 1456 et suiv. ; septembre, pag. 2025 et suiv. ; octobre, pag. 1726 et suiv. ; juin 1750, 1 vol., pag. 1212 et suiv. ; et le même combiné avec le Journal des Savants, édit. de Hollande, octobre, année 1757, pag. 459 et suiv. ; mois de février 1758, pag. 436 et suiv. ; août, pag. 177 et suiv. Voyez aussi le Journal de la même édition, août 1716, pag. 177 et suiv. ; août 1725, pag. 450 et suiv. ; août 1755, pag. 400 et suiv. ; etc. ; *Petr. Guirius*, *Profat. in gramm. hebr.*, et *chald.*, tom. II, pag. 5 et seq. ; *Wolffus*, *Methodus hebraicæ novæ*. Hamburgi 1716, in-4° ; *Biblioth. hebr.*, tom. II, pag. 486 ; *Miscellanea lipsiensiæ*, tom. 6, pag. 222 et seq. ; *Carpozovius*, *Critica sacra*, part. I, cap. 5, sect. 7, § 11, pag. 261 et seq. ; *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts, etc.*, édit. de Neuchâtel 1765, art. Langue hébraïque, tom. VIII, pag. 78 et suivantes.

Suivant l'hypothèse de M. Masclef, la lettre ב Both sera toujours prononcée BE, et ה Gimel GHI, et le ד Daleth DA ; ainsi des autres ; toutes les fois cependant qu'elles n'arront point à leur suite quelque une des six lettres ו, ח, ט, ק, ו, qu'il prétend avoir été les voyelles des anciens Hébreux, et auxquelles il donne un son qui ne doit jamais changer. Cela pose, l'on devra toujours prononcer DABER le mot de דַּבַּר (parole), au lieu de DABAR, comme l'on ponctue les Massoréthés ; on lira, par la même raison, BAR le mot de בָּרַךְ (il a déclaré), que nous prononçons BEER ; car la lettre כ, selon M. Masclef, est constamment un k bref, et le ך se rendra toujours par la voyelle l. Enfin le ך sera un E long, et le ך un A également long, mais l'un et l'autre fortement aspirés. Ne prononcez donc plus le mot de Dieu אֱלֹהִים par celui d'ELOHIM, comme toute l'antiquité l'a fait, mais plutôt par ALEIM. Moyennant cette méthode de lecture, peu digue d'un siècle aussi éclairé que le nôtre, vous apprendrez toutefois dans une heure de temps, à lire notre texte hébreu sans tout cet attirail ennuyeux de points massoréthiques. Quel système bizarre!

d'autres témoignages qui nous assurent l'intégrité de nos livres saints ; et nos seuls manuscrits hébreux en sont autant de monuments incontestables. Les

La nouvelle méthode du chanoine d'Amiens abrégée en apparence bien du chemin ; mais elle ne peut faire que de faux hébraïsants. En substituant des voyelles toutes factices aux vraies voyelles de la langue hébraïque, cette méthode n'est point capable de donner, de son fonds, aucune facilité pour l'intelligence du texte hébreu. C'est un système tout à fait mal assorti, plein d'inconséquences et d'absurdités ; qui est même contraire à l'autorité et à l'intégrité de notre original. Ne pourrait-on pas défier un Massoréliste de venir jamais à bout de traduire (d'une manière raisonnable nos écritures hébraïques, s'il ne les a étudiées auparavant avec des points voyelles, ou dans nos grammaires communes, ou dans nos dictionnaires ?

Tous nos bons hébraïsants, les Juifs eux-mêmes, ne se sont formés par un long usage à lire sans points, qu'en se servant de livres qui sont ponctués. C'est la méthode constante que suivent les Juifs pour apprendre l'hébreu à leurs enfants ; mais on acquiert la facilité de la lecture qu'en raison des progrès dans la connaissance de la langue hébraïque.

Tenons-nous en à la tradition des Juifs, qui a pour appui de solides fondements. Les points voyelles datent d'une antiquité très-respectable. Supposons que les Juifs massoréthés de Tiberiade aient été les premiers qui, vers le commencement du VI^e siècle de l'ère chrétienne, se soient avisés de désigner par différents points de leur invention la manière dont le texte devait être lu et prononcé ; ils ne l'ont fait sans doute que conformément à l'analogie de la langue hébraïque, qui s'était toujours conservée parmi les savants de la nation juive. Ces Massoréthés ont suivi la lecture qui était déjà reçue et autorisée par l'usage de plusieurs siècles. Cet usage, comme l'observe M. Simon (*Histoire critique du Vieux Testament*, liv. I, ch. 27, pag. 148), réglait ce que les points ont entièrement fixé ; et il ne pouvait venir que d'une tradition ancienne. Ce que les caraties, dont nous parlerons dans la note suivante, ont fait à cet égard, est une preuve évidente de la vérité de la tradition qui concerne les points. Louis Cappel, dit encore le même auteur, ne rend pas assez de justice aux Juifs, quand il témoigne rejeter la Massoré, parce qu'elle vient d'eux ; au contraire, on ne pourrait pas l'estimer si elle venait de quelques autres ; d'autant plus qu'on ne peut apprendre la manière d'écrire ou de prononcer une langue que de ceux qui ont l'usage de l'écrire et de la prononcer. Il n'y a pas apparence que les Massoréthés aient ponctué les livres de la loi autrement qu'on les lisait en ce temps-là dans les synagogues. Il est vrai, ajoute M. Simon, que l'hébreu était une langue morte et hors de l'usage commun ; mais on ne laissait pas pour cela de lire l'écriture dans les synagogues et dans les écoles. Les Juifs ne pouvaient être suspects dans cette matière, comme les pourraient l'être dans une autre où il s'agissait de la croyance.

Quelle origine que l'on attribue enfin aux points voyelles, concluons qu'ils ne sont pas moins destinés à nous transmettre la véritable prononciation reçue anciennement, lorsque l'hébreu était une langue vivante. Ils donnent par conséquent la signification propre et particulière des termes, et servent à rétablir une différence essentielle entre ceux des mots qui sont écrits avec les mêmes consonnes. (Voyez la Dissertation sur les points qui forment les voyelles de la langue hébraïque, avec quelques remarques sur la poésie des anciens Hébreux par M. Adolph, secrétaire de l'un M. le duc d'Orléans ; Journal des savants combiné avec les Mémoires de Trévoux, août 1755, pag. 401 et suiv., édit. de Hollande.)

Juifs massoréthés furent des hommes qui purent se méprendre, nonobstant leur attention scrupuleuse à mettre les écrits sacrés à couvert de la hardiesse et

En supprimant ces points, pour en substituer d'autres purement arbitraires, on change absolument le son de la langue hébraïque, qui procède avec le plus de régularité dans tous ses parties, et qui, par la variété des voyelles, a distingué les premières personnes d'avec les autres, les substantifs d'avec les adjectifs, etc. Cette langue devient, par le nouveau système de M. Masclef, une langue dans laquelle tout est confondu : il n'existe plus aucune de toutes ces distinctions que donne la grammaire dans toutes les langues du monde ; ce qui est contraire au mécanisme des langues. Telles sont les réflexions que fait M. de Guignes dans un excellent Mémoire manuscrit, historique et critique sur les langues orientales. M. Bjornstahl, savant suédois de l'Académie d'Upsal et correspondant de celle des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, a eu la complaisance de me le communiquer. M. de Guignes, qui a si bien mérité de la république littéraire, et qui est si capable de juger de la matière présente, observe de plus (ibid., part. I) qu'outre que les auteurs de ces points avaient pour eux une tradition non interrompue, dans nombre de mots hébreux dont la prononciation n'a été conservée par les Pères de l'Eglise, il en existe beaucoup qui sont conformes à la ponctuation des Massoréthés. Notre célèbre académicien des Inscriptions ajoute une autre réponse prise dans la nature de la langue même ; c'est que toutes les formes des mots hébreux, telles que nous la donne la prononciation des Massoréthés, sont conformes à la prononciation actuelle des mots de la langue arabe, qui sont dans la même forme. On n'y aperçoit d'autre différence que celle qui est occasionnée par la diversité de dialecte. Ainsi l'opération des Massoréthés est une opération conforme au génie de la langue hébraïque ; elle est faite d'après la tradition et la connaissance qu'ils avaient de l'hébreu, et ils ne pouvaient donner à une forme ou à un mot d'autres voyelles que celles qu'ils y ont appliquées. Au reste, dit encore M. de Guignes, s'ils se sont trompés à l'égard de certains mots qu'il était difficile de déterminer ; si d'autres points produisent un meilleur sens ; leur ouvrage n'étant à cet égard qu'une espèce de commentaire, on peut ou adopter ou rejeter les sens qu'ils ont donné à ce mot ; mais il ne faut pas oublier en même temps que, dépositaires d'une ancienne tradition, ils nous présentent le sens dans lequel on avait toujours pris ce mot. Quelle est la langue dans laquelle il n'y ait point d'assez de termes équivoques ? Dans le grec et le latin, tous les autres les commentateurs essaient de donner un autre sens à un mot ; ce qui est, en hébreu, substituer d'autres voyelles, parce que le changement de voyelles à un même corps de consonnes produit une signification différente.

Ce Mémoire Ms., daté de Paris le 25 août 1769, de 72 pages in-4°, est plein d'observations toutes nouvelles, qui jettent beaucoup de jour sur ce que nous avons déjà dit ailleurs touchant la grande analogie qui règne entre la langue hébraïque et les autres langues orientales. M. de Guignes y fait voir que leurs différences ne sont pas assez considérables pour former des langues diverses, mais qu'elles ne sont, les unes à l'égard des autres, que de simples dialectes. Le savant auteur y démontre encore d'une manière sensible que les lettres hébraïques א, ב, ג, ד, ה n'ont jamais existé anciennement en qualité de voyelles ; qu'au contraire elles n'ont dû être considérées que comme de simples consonnes de l'alphabet hébreu (Voyez Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. II, lib. III, cap. 2, pag. 484 et seq.). Si aux preuves de M. de Guignes on joint celles que son savant confrère, M. du Puy, a développées au long sur le même

de la témérité des ignorants et des faux critiques. Nous accorderons même, qu'à juger des observations massorétiques par l'état actuel où elles se trouvent dans nos grandes Bibles rabbiniques de Venise, de Bâle et d'Amsterdam, on voit qu'elles manquent quelquefois de justesse; que leurs auteurs ne semblent pas avoir toujours fait un bon choix de quelques leçons d'après des manuscrits très-corrects qu'ils eurent sous les yeux. Mais enfin que conclure de là? L'ouvrage critique de ces savants Juifs n'aura pas acquis tout le degré de perfection dont il eût été susceptible. Le zèle qu'ils ont montré pour la conservation du texte de la Bible les aura portés à entrer dans certains détails trop minutieux. Ils auront même cherché des mystères où sans doute il n'y en eut jamais. Il est très-probable aussi que les défauts qu'on remarque dans plus d'un endroit de la Massore, viennent moins de leurs auteurs que du laps du temps ou de l'ignorance de ceux d'entre les copistes qui l'ont compilée. A quelque cause que nous attribuions les vices qu'on reproche à ce travail des Juifs, peut-on assez les louer de s'être occupés de temps en temps à des remarques critiques sur leurs exemplaires hébreux; de les avoir collationnés avec tant de fidélité, et d'en avoir noté les diversités de leçon? Les Juifs ne pouvaient prendre une voie plus sûre, pour préserver leurs manuscrits de ces altérations auxquelles notre texte ne serait peut-être que trop sujet de nos jours, sans leur sage prévoyance. Pôti à Dieu qu'à l'exemple de ces critiques juifs, nous eussions eu, outre les Hexaples d'Origène, une espèce de Massore sur nos anciens versions grecques, latines et orientales! N'est-il pas à présumer que nous les aurions reçues bien plus conservées qu'elles ne le sont encore?

Croira-t-on enfin que, si les observations massorétiques avaient été nuisibles à la pureté et à la conservation du texte primitif des écrits du Vieux Testament, les Juifs caraites (1), qui, depuis bien des

objets, dans un autre bon Mémoire également Ms. et rempli de recherches aussi ingénieuses qu'intéressantes, cette question, qui a occasionné bien des disputes littéraires, parce qu'elle tient à celle de l'origine et de l'antiquité des points ne paraît décidée. Le Mémoire de M. du Puy a pour titre: *Dissertation philologique et critique sur les voyelles de la langue hébraïque et des langues orientales qui ont une liaison intime avec elle; lue dans l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres, à Paris en 1767, avant Pâque*. L'objet du chapitre 3 de cet écrit est de prouver que du temps de S. Jérôme il y avait dans le texte sacré quelques signes qui en fixaient la lecture, au moins dans les endroits les plus importants. Je dois encore cette anecdote littéraire à M. Bjornstahl, qui m'a montré un petit extrait du même écrit. Nous verrons par la suite de deux savants Mémoires dans ceux de la même Académie.

(1) Nous avons promis (ci-dessus) de dire quelque chose touchant les Juifs caraites, nous ne pourrions mieux faire que de le renvoyer à ce qui va faire le sujet de la remarque suivante, afin de donner plus de force à notre raisonnement. Mais nous abrègerons beaucoup, pour passer bientôt à d'autres objets plus importants, relatifs à notre IV^e Mémoire.

Cette secte de Juifs nous a été peu connue pendant

siècles, sont si opposés aux Juifs rabbanites, auraient souffert des dépravations d'une aussi grande veuse

longtemps; elle serait restée encore dans l'obscurité, si quelques savants du siècle passé ne l'eussent comme retirée de l'oubli par leurs recherches. Jacques Triglandius est presque le premier écrivain qui, dans sa Dissertation, *Diatribe de Secta Karorum*, qu'il fit imprimer à Delft en 1705, avec les opuscules de Serarius, de Drusius et de Scaliger, touchant les trois sectes de Juifs, en ait donné des notions beaucoup plus certaines que celles que nous en avons auparavant.

Les livres des Juifs caraites étaient demeurés, jusqu'au commencement de ce siècle, presque inconnus aux plus habiles comme aux plus curieux philologues. Buxtorf, qui était si versé dans la littérature hébraïque, n'avait eu aucune connaissance de ces sortes d'écrits; Jean Selden en a vu deux, le savant P. Morin un seul, et M. Simon n'en cite que deux (*Hist. critiq. du Vieux Test.*, liv. I, ch. 29, pag. 465 et suiv., 51, pag. 478 et 555. *Vid. Wolf, Biblioth. hebr.*, tom. I, num. 185, pag. 119, seq.); mais Triglandius, qui en découvrit un nombre suffisant, a pu parler des caraites avec bien plus de certitude que tous ces auteurs et même que le docte Schupart. Ce que Triglandius en dit est appuyé de monuments que la saine critique ne permet point de révoquer en doute.

En effet il y a des preuves très-fortes que cette secte de Juifs caraites est très-ancienne, et qu'elle devance même de plus d'un siècle le temps de la venue du Sauveur. D'abord, ce sont les Juifs rabbanites ou traditionnaires, leurs ennemis déclarés, qui attestent cette grande antiquité dans leurs propres écrits. Ils leur donnent un nom d'âge qu'ils associent avec lesquels ils s'efforcent de les confondre. M. Prædeux (*Hist. des Juifs*, part. II, liv. V, édit. d'Amsterdam, 1722, pag. 69, suite), a commis la même erreur après J. Drusius, Buxtorf le père, Th. Godwin, Holtzinger, J. B. Carpovius, G. Cave, etc. Mais il est constant que les caraites n'ont jamais eu rien de commun avec les saducéens, et qu'ils ont toujours été opposés aux opinions monstrueuses de cette secte de matérialistes. Je me dispense de produire des autorités relatives à cet objet, ainsi qu'à l'antiquité des caraites, avouée par le commun des Juifs (Voyez Trigland., loc. cit., cap. 3 et seqq., pag. 272 et seqq., 488 et seqq., 493 et seqq., ad calcem Notitiae Karorum ex Mardochei, etc., a Wolfædite).

Rejeter ces différents témoignages, comme l'a fait le P. Morin (*Exercit. Biblic.*, lib. III, exercit. 7, cap. 2 et seqq., pag. 508 et seqq.), sur l'ignorance des Juifs en matière d'histoire et de chronologie, c'est couper le nœud de la difficulté, au lieu de la résoudre, observe très-bien M. Basnage (*Histoire des Juifs*, liv. II, chap. 17, § 18, édit. de la Haye, 1716, pag. 428. *Vid. et Trigland., loc. cit.*); car il n'est pas probable que des savants Juifs, tels que le compilateur de la Mishne, Moïse Maimonides, Abraham ben Dior, Abraham Zaccut et autres, eussent donné aux caraites cet avantage, s'ils n'avaient vu dans les anciens monuments de la nation des preuves qui les eussent convaincus d'une vérité qu'ils avaient intérêt à combattre, et qu'ils ne reconnaissent que malgré eux.

A ces témoignages des Juifs rabbanites on pourrait ajouter ceux qu'en produisent les caraites eux-mêmes; et ils n'en disent rien qui ne soit, au fond, confirmé par le récit d'Origène, d'Eusèbe et de S. Jérôme. Mais c'est assez de renvoyer à ce qu'en ont encore rapporté Triglandius et M. Basnage.

Joëph Scaliger avait déjà entrevu cette antiquité d'origine des caraites (*Menelchus Triaxereti Nicolati Serarii Ejus in ipsius Scaligerum annotationes confutatae*, cap. 22. *Trium Scriptorum Illustratum de tribus Judæorum sectis Synagmaticis part. I.*, pag. 444, ex recensione Triglandii). Il prétend qu'après que la

question? Auraient-ils même adopté le propre texte des Massorètes, avec tout l'attirail de points voyelles,

prophétie eût cessé parmi les Juifs, on les vit peu à peu se partager certaines œuvres de surrogation. Les uns soutenaient qu'elles étaient nécessaires, parce qu'ils les disaient fondées sur une tradition communiquée de bouche à Moïse, et conservée jusqu'à eux. Les autres, au contraire, regardaient ces œuvres comme absolument inutiles, en ce que la loi de Dieu ne les prescrivait point. Tant que ces pratiques de piété ne furent pas réduites en préceptes émanés de la loi du Seigneur, les Juifs n'eurent rien à démêler entre eux sur cet article. Mais la division éclata enfin, lorsque les traditionnaires ou les pharisiens voulurent imposer un joug qu'ils ne pouvaient porter eux-mêmes en faisant de ces sortes d'ouvrages un devoir essentiel de la religion. C'est au temps de ces dissensions, que Triglandius place sous Hircan, qu'on devrait, selon Scaliger, faire remonter l'époque de la naissance des caraites; ceux-ci sont les mêmes que les scribes ou légistes, dont il est fait mention dans nos Évangiles; car ces noms sont synonymes de celui de caraites ou de scripturaires, comme Triglandius l'a très-bien montré. On voit par là que les caraites sont du moins aussi anciens que les pharisiens. Il est vrai que cette époque de la secte des pharisiens est postérieure de quelques années à celle que nous avons donnée aux trois sectes des Juifs. Mais dans des temps si reculés, on ne doit compter presque pour rien des différences de cette nature.

Quoique l'origine du nom de caraites soit un peu obscure, elle indique suffisamment une société d'hommes qui à toujours prouvé de suivre la loi de Moïse, et d'être attachée au seul texte de la Bible: telle est en effet la force du terme *Mikra* (*Ecriture*), d'où l'on a formé celui de caraites, c'est-à-dire, *scripturaires*. Or, que dans l'Eglise d'Israël il y ait toujours eu des docteurs de la loi, des prêtres, des lévites et de simples fidèles, qui suivirent des maximes conformes à la sainteté de la religion judaïque, et condamnèrent toutes ces vaines traditions dont les pharisiens faisaient plus de cas que de ces vérités morales consignées dans nos divines Ecritures, c'est une chose que l'on peut contester avec la moindre vraisemblance. Il est même nécessaire d'observer que les caraites ou scribes, qui sont si bien distingués des saducéens et des pharisiens dans nos écrits évangéliques, ne furent jamais une secte proprement dite, puisqu'ils ne professaient aucun dogme qui leur fût particulier. C'étaient des docteurs de la loi, ou des légistes, qui l'expliquaient dans le sens littéral, et qui ne rejetaient pas même certaines explications admises par les pharisiens, lorsqu'elles étaient appuyées sur des traditions avérées. Il faut encore considérer que les caraites anciens et modernes n'ont jamais été absolument ennemis des traditions; car ils en admettent plusieurs, qu'on trouve même dans le Talmud.

Observons aussi que, quand les caraites de nos jours disent qu'ils sont descendus de ceux de la maison de Schammaï, c'est que du temps de ce fameux docteur, qui vivait, selon le calcul des Juifs, l'année 100 avant Jésus-Christ, ils s'opposèrent alors encore plus fortement à ceux de la maison de Hillel, qui était à la tête du parti pharisien. Les caraites se soufirent avec éclat jusqu'à la ruine du temple; mais depuis cette époque, si funeste à la nation, ils furent beaucoup affaiblis, et restèrent longtemps dans cet état jusqu'à ce qu'Anan, célèbre caraitte, fils de David, qui vivait au milieu du VIII^e siècle, s'éleva pour les rétablir, ainsi que s'exprime un rabbanite: כו חדר ודרון קלקו העזקים (אראם) עד שנמדו: אברהם בן דור, הלל, וכל בני הגולה. *III. chart. 66, fol. recto, edit. Basileens.* an. 340. Chr. 1580. Confer. *Wolfius, Biblioth. Hebr.* vol. I, num.

d'accents et de variantes, que nous offrent la plupart de nos bibles imprimées en hébreu?

1800, pag. 954 et seq.; ejusd. *Notitia Karorum ex Mardochei*, etc., pag. 45 et seqq.; Triglandius, *ibid.*, cap. 4, pag. 188 et seqq.; cap. 8, pag. 241 et seqq. Les caraites s'accordent avec les autres Juifs sur ce qui concerne cette époque de leur rétablissement dans le VIII^e siècle. Anan ne fut donc point l'auteur de leur secte, mais seulement le restaurateur, quoi qu'en ait dit Richard Simon (*loc. cit.*, liv. I, ch. 29, p. g. 162, suiv. *Supplément aux cérémonies et coutumes des Juifs, traduites de l'Italien de Léon de Modène, édit. de Paris, 1681, pag. 157 et suiv.*) d'après le P. Morin.

Les preuves que nous venons de toucher fort rapidement suffisent pour l'objet que nous nous proposons. Outre la dissertation de Triglandius, voyez M. Basnage, *loc. cit.*, pag. 407 et seqq.; *Wolffius, Præfatio in Notitiam Karorum*, etc., a se editam, pag. 4 et seqq.; et *Mardochei Karei Tractatus cum Versione ejusd.* Wolf., *ibid.*, pag. 45, 47, 51, 87, 98, 106, etc. *Vide secundam editionem ejusd.* Tractatus, anno 1724 curatam et quidem quatuor plagulis locupletatam, in qua priora sua cogitata tum ab anti-adversariis viri ejusdem docti vindicavit Wolfius ipse; tum nova quædam de rebus scripturæ Karorum et specialim libro karaitico מכתב פונדמנטום פידעו ושריפו, observations attulit; Jo. Francisc. Buidens. *Hist. ecclesiast.* *Yer. Test.*, period. II, sect. 7, a princip. *Machabæor. ad Nat. Christ.*, § 18, édit. *Hæde Magdeburg.* 1719, pag. 1020 et seqq.; Jacob Bruckerus. *Hist. critica philosophia*, tom. II, period. II, part. I, lib. II, cap. 4, § 25 et seqq., pag. 750 et seqq.

La grande antiquité des caraites que nous avons établie sur des preuves assez générales, pour ne pas trop étendre, ne doit plus être envisagée sous un aspect problématique. Mais cette antiquité nous donne elle-même un très-fort argument en faveur de la conservation de notre texte hébreu. Si les travaux des Juifs rabbanites ont dû mériter notre attention, parce qu'ils ont infiniment contribué à mettre nos écritures hébraïques à l'abri de toute altération essentielle, que ne pourrait-on pas dire du zèle religieux que les caraites ont montré de tout temps pour les conserver dans leur pureté? Ils n'ont pas tant écrit que les autres Juifs, mais leurs travaux ont été plus solides et moins remplis d'inepties que ceux des rabbanites. Ce que Triglandius a dit de leurs ouvrages, le traité de Mardochei sur les caraites, et les savantes notes dont Wolfius l'a accompagné avec sa version latine, les différents auteurs caraites que le même Wolfius a annoncés dans sa Bibliothèque hébraïque; tout cela prouve évidemment que ces Juifs ont toujours cultivé avec soin la langue de leurs ancêtres, ainsi que l'époque des livres sacrés.

Finissons par une preuve qui n'est que le résultat de ce que nous venons de dire touchant les caraites, et qui répand beaucoup de lumière sur nos considérations; c'est que les caraites, comme nous l'avons déjà observé, admettent les mêmes exemplaires du texte hébreu que le reste des Juifs. Mais il ne peut souffrir les allégories et les jeux d'esprit de quelques Juifs rabbanites, qui inventent des leçons diverses pour trouver de nouveaux sens. Ils leur reprochent aussi certaines explications fondées sur cette formule talnoudique: *Ne lixer point de cette façon, mais de celle-là*. En second lieu, ils les blâment d'avoir substitué en marge de leur Bible, par une espèce de pudeur mal entendue, quelques mots à la place de ceux qu'on trouve encore dans le texte, et qui leur paraissent peu honorés. Voyez *Deuteron.* XXVIII, 50; Jo. Buxtorf. *Lexicon hebr. chald.*, voc. נקלים et נקלה.

A cela près, les caraites suivent exactement la Massore; et les auteurs, tels que Buxtorf, Selden, Holtzinger, etc., qui ont soutenu que ces Juifs ne se

Convenons, par conséquent, que la Massore, toute minutieuse, tout interpolée et imparfaite qu'elle est, se servi, en un sens, de *haïe à la loi* סֵדֵי לְעֵדוּת *Séïg Létora*; quoi qu'en aient écrit les Génébrard, les Cappele, le P. Morin, les le Chappellain, les Simon, les le Clerc, les Paffius (1), les P. Houbigan, les Kennicott, et tant d'autres qu'il est superflu de nommer. Eh! que ne pourrait-on pas dire en faveur de la Massore, si le célèbre Buxtorf, qui la retoucha d'après ce qu'en avait d'abord donné R. Jacob ben Chaim, eût pu la rétablir dans sa pureté primitive sur d'autres meilleurs manuscrits que le laps du temps a éparpillés?

Pour prouver d'une manière invincible que les travaux de ces juifs ont été non seulement inutiles, mais encore dangereux, ainsi que plusieurs de nos critiques l'ont avancé, il leur reste à démontrer que notre texte hébreu imprimé, tel que nous l'avons reçu des Massorètes, est essentiellement corrompu, ou que du moins il se trouve ainsi dépravé et altéré dans une partie de nos livres sacrés; qu'en un mot,

servaient ni de points ni d'accents, se sont trompés d'une manière grossière. « Quando vero, domine, interrogasti num codex Scripturæ qui apud nos est, idem sit cum eo quem habent rabbanites; scias verum, in hac parte nullam esse inter nos disensionem, discernim nullum. Dispositio enim Scripturæ debetur viris synagoga magna, fidebus (viris) optimis, super quibus sit pax; quo tempore inter eos nulla fuit controversia. Propterea apud nos (in codicibus nostris) nihil est vel superflui vel deficientis, nullum *επιρροη*, nullum keru aut kethib, extra eam Scripturæ dispositionem que adhuc apud rabbanitas existat. Et correcti quidem illi codices apud nos sunt præstantissimi; lectionemque ben Asphali sequimur, quemadmodum ex disciplina doctorum nostrorum per singulas generationes accepimus. » Mardochei; *Tractatus de Kareis, sive Responsio ad Trilaudium*, cap. 12. Wolf, interprete. Confer. ejusd. *Wolf. Notæ ad eund. Tract.*, edit. prima pag. 155, seqq.

Il résulte de ce témoignage de Mardochei, que les caractères s'attachent, dans leur Bible, à la leçon des juifs orientaux et non à celle des occidentaux, comme le savant Wolfius l'a dit par inadvertance. *Biblioth. hebr.*, tom. II, pag. 456. Car il est constant, ainsi que l'observe le même Wolfius (*loc. cit.*, tom. I, num. 195, pag. 120 et seq.), que la leçon de Ben-Nephthali est reçue par les juifs d'Orient, ou de Babilone, et que ceux de la Palestine et des autres pays d'Occident lui préfèrent la leçon de Ben-Ascher.

Tirons de tout cela une conclusion fort naturelle. Voici deux sectes qui, de tout temps, ont en l'une contre l'autre une haine qui n'a point de bornes. Si les juifs rabbanites avaient fait le moindre changement dans le texte hébreu, assurément les Caractères n'auraient pas manqué de leur en faire un crime; il en faut dire autant des rabbanites, si ceux-ci s'étaient aperçus de quelque corruption insérée à dessein dans le texte par les caractères. Ni les uns ni les autres ne se sont jamais fait de payables reproches. Donc leur unanimité de sentiment touchant nos Écritures hébraïques est une preuve manifeste qu'elles nous ont été transmises par ces deux sectes avec toute la fidélité, et dans toute leur intégrité, essentielle.

(1) *Corollarium de integritate Scripturæ sacræ sub ætate orthodoxæ revocata, inter ejusd. Primitivis Tubingenses*, part. I, edit. Tubing., 1718, pag. 84 et seqq.

il y a des fautes notables, qui touchent essentiellement au dogme et à la morale comme à la suite de l'histoire de l'ancien peuple hébreu. Or, comme nous osons défer tous ces critiques de jamais appuyer solidement une pareille assertion, puisqu'il n'est presque aucun passage ni presque aucun mot du texte original qu'on ait fortement vengé dans des écrits très-lumineux, il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que bien loin d'avoir porté un coup mortel à la conservation des manuscrits hébreux, les observations massorétiques des docteurs juifs ont été réellement utiles. Remercions plutôt la divine Providence de ce qu'elle nous a suscité de tels hommes, qui n'ont rien oublié pour nous transmettre dans leur intégrité essentielle les monuments primitifs de la religion sainte.

Disons le encore : dans tous ses états, dans sa ruine, dans sa dispersion, tout nous prouve le zèle, la fidélité, la vigilance du peuple juif pour la garde du dépôt sacré de nos Écritures hébraïques. Cet attachement pour leurs écrits sacrés ne doit point nous surprendre : ils sentent aujourd'hui, comme anciennement, que tout ce que contiennent les livres saints n'est qu'un perpétuel développement des oracles que le Seigneur avait fait rendre au milieu d'eux avant la chute de leur république. Mais ils en négligent le véritable esprit, pour s'attacher aux interprétations arbitraires de leurs faux docteurs. Voilà le bandeau dont parle l'Apôtre, et qui leur couvre les yeux dans la lecture de l'Ancien Testament (II *Ad Corinth.* III, 14, 15).

Ne passons pas sous silence un prodige qui ne peut que nous étonner, surtout lorsqu'on regarde le peuple juif avec les yeux de la foi. Quelle preuve plus éclatante en faveur de la divinité et de l'intégrité de nos Écritures du Vieux Testament, que ce même miracle qui se perpétue au milieu de nous depuis plus de mille sept cents années? Il y a bien des siècles que les nations anciennes sont éteintes. Les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs et les Romains, tous ces grands peuples dont l'univers a tant parlé autrefois, n'existent plus : il ne nous en reste de souvenir que dans les fastes de l'histoire. Les Juifs sont le seul peuple échappé aux révolutions des siècles : il peut même remonter de nos jours jusqu'à son origine primitive. « Dieu a voulu, dit un savant écrivain, que cette singularité frappât l'esprit des hommes, afin qu'on en recherchèt la cause pour remarquer les soins de la Providence dans la conservation de la postérité d'un homme, contre laquelle les révolutions les plus fréquentes, les afflictions, les persécutions les plus dures, des siècles en grand nombre, en un mot le temps qui dévore tout, ni l'inconstance des choses humaines, ne pouvaient rien. Un même sang qui coule d'âge en âge, de génération en génération depuis quatre mille ans, sans être ni altéré ni méconnu, ne coule pas, sans contredit, à l'aventure. La Providence y est marquée trop sensiblement pour ne pas s'en apercevoir. Elle a ses vues, cette Provi-

dence. Il était juste que les dépositaires des archives de l'Église, des titres de la religion à laquelle tous les peuples étaient intéressés, fussent connus de chacun. Il était à propos que ce peuple subsistât dans sa distinction des autres peuples, quoiqu'ils eussent rejeté le Messie promis, le Fils de Dieu, afin que l'on connût que la conformité de l'Évangile avec la loi, n'avait rien qui n'eût été prédit, et qu'enfin il fût manifeste à tous que c'était cet ancien peuple à qui Dieu fera miséricorde, lorsqu'il reconnaîtra le Sauveur que ses ancêtres ont rejeté (1). »

La nation juive, quoique dispersée et vagabonde depuis tant de siècles, toujours errante sur toute la face de la terre, étrangère partout, et partout haïe et méprisée, conserve donc encore soigneusement les

(1) M. Jaquelot, *Traité de la Vérité et de l'Inspiration des livres du Vieux Testament*, édit. d'Amsterdam, 1755, tom. I, ch. 9, pag. 107 et suiv.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE ÉPOQUE.

DE L'INTÉGRITÉ DU TEXTE PRIMITIF DE L'ANCIEN TESTAMENT, JUSTIFIÉE PAR LES TRAVAUX DES MODERNES ET PAR LES DISPUTES LITTÉRAIRES SURVENUES TOUCHANT LE MÊME OBJET, DANS LES DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES.

Jamais la république des lettres n'a enfanté autant d'écrits sur nos livres saints, qu'on en a vu paraître dans les deux siècles qui vont faire l'objet de ce IV^e mémoire. Quand on considère cette multiplicité de volumes, tous ces traités tant généraux que particuliers, tous ces ouvrages didactiques, concernant nos divines Écritures, ne semble-t-il pas que l'on ne devrait plus s'attendre à de nouvelles découvertes? On dirait que l'antiquité sacrée et profane va désormais se montrer sans voile à nos yeux. On a fait des progrès étonnants dans la métaphysique, dans l'histoire, dans la chronologie, dans la physique, dans les mathématiques. La critique sacrée n'a pas été traitée avec moins de succès que les autres sciences. En un mot, les diverses branches de la littérature paraissent avoir été épuisées. Nos bibliothèques renferment, dans tous les genres, d'immenses trésors littéraires. Elles nous offrent tout ce que le génie a été capable d'inventer en différents temps. Nonobstant les pertes que les lettres ont essuyées, les modèles du moins, les germes de tous les ouvrages existent dans cette foule de volumes bons ou mauvais que nous possédons : il ne faut que développer ces germes pour en voir pousser d'excellents fruits.

Tant de découvertes intéressantes, tant de productions utiles, auraient-elles donc fixé les bornes de l'esprit humain pour le genre qui va nous occuper? Serions-nous incapables d'aller au delà de ce qu'une foule d'habiles littérateurs nous ont donné sur le texte de nos divines Écritures?

A l'exception d'un petit nombre de philologues qui

titres de notre religion, qu'il nous importe tant de connaître. *Ces gardiens inquiets des livres de la foi*, dit très-bien un moderne (1), sont précédemment tels qu'ils devaient être pour nous les conserver.

Il est temps de venir au projet que nous avons d'abord annoncé au commencement de nos remarques. Les considérations qui nous restent à faire là-dessus seront une suite des principes posés dans nos trois premiers mémoires. Les matières que nous y avons discutées tiennent toutes par quelque endroit à l'intégrité de l'original des écritures de l'Ancien Testament. Reprenons les travaux des modernes pour appuyer encore davantage ce que nous avons dit sur une question si intéressante.

(1) *L'Antiquité justifiée, ou Réfutation d'un livre qui a pour titre : L'Antiquité dévolée par les usages*. Amsterdam, (Paris) 1766, pag. 140.

vécurent dans le siècle passé, les vœux les plus ambitieux de nos plus célèbres hébraïstes ne tendaient qu'à voir maintenir notre texte hébreu dans cet état de correction et de splendeur auquel l'ont porté nos Bomberg, les Justiniani, les Etienne (1), les Plantin, les Vitre, les Menasseh ben Israël, les Jacob Lombroso, et quelques fameux imprimeurs juifs (2), tels que ceux de Socino, les Joseph Athias et autres. On ne pensait pas même à exécuter un plan qui exigeait et des frais immenses et un travail très-opiniâtre. Mais toutes châtées que sont nos éditions

(1) Les Bibles hébraïques de ce célèbre imprimeur sont plus recommandables par la beauté des caractères que par la correction. Robert Etienne en publia sa première édition à Paris en 1559-1544, voll. 2 in-4^o; les caractères en sont gros et magnifiques; mais cette beauté ne s'y soutient pas également partout. Les prophètes postérieurs ou les grands et petits prophètes y sont assez mal imprimés. Etienne a suivi dans cette édition celle de Bomberg, de l'année 1521; mais il s'en faut bien qu'elle soit aussi correcte que celle-ci : la sienne est remplie d'erreurs dans les points voyelles, dans les accents, dans les lettres mêmes; et des mots entiers y sont quelquelques vicieux. De plus il règne beaucoup de confusion dans la prophétie d'Osée, depuis le commencement jusqu'au chap. VI, vers. 8.

La II^e édition de Robert Etienne, faite à Paris en 1544-1546, voll. 8 in-16, en plus petits caractères d'une grande netteté, est beaucoup supérieure à la précédente pour la correction; cependant elle n'est point exempte de fautes dans les consonnes comme dans les points voyelles.

(2) Confer. Jul. Barloecius, *Bibliotheca magna rabbin.*, tom. I, pag. 432 et seqq.; Jo. Christoph. Wolfius, *loc. cit.*, tom. II, lib. 4, cap. 5, pag. 941 et seqq.